



Agriculture et
agroalimentaire de Bretagne en Clair

ABC Analyse & Perspectives

L'année agricole décryptée | Édition 2023

chambres-agriculture-bretagne.fr



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
BRETAGNE



SOMMAIRE

- P04 Synthèse de l'année 2022**
Une énergie à retrouver
-
- P06 Contexte politique et économique**
Pac 2023, les changements c'est maintenant
Egalim 2+ à la rescousse d'Egalim 2
-
- P10 Alimentation animale**
Le sort s'acharne
-
- P12 Lait**
Des menaces qui se précisent
-
- P14 Caprin**
Un développement limité
-
- P16 Porc**
De records en records
-
- P18 Volailles de chair**
Un virus qui s'attaque à une production souffrante
-
- P20 Œufs de consommation**
L'euphorie des prix
-
- P22 Viande bovine**
Un déclin de la production parti pour durer
-
- P24 Légumes frais**
Offre et qualité limitées
-
- P26 Légumes transformés**
Recul des volumes
-
- P28 Emploi Compétences Formation**
Agriculteurs demain : quelles compétences ?
-
- P30 Industries Agroalimentaires**
Face à l'adversité
-
- P32 Commerce extérieur**
L'illusion d'une bonne année
-
- P34 Signes officiels de qualité**
Face à un contexte instable, la Bretagne tient le cap
-
- P36 Énergie renouvelable**
Une recherche d'autoproduction recherchée
-
- P39 Glossaire**



ÉDITO

André SERGENT

Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Inédit !

Il faut remonter à 1985 pour retrouver le niveau d'inflation observé en 2022. Cette situation a entraîné une profonde perte de repères dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. Aucun des acteurs impliqués dans l'élaboration des lois Egalim, ni le législateur, ni les différents représentants des filières, n'avaient imaginé il y a cinq ans les niveaux d'augmentation des charges que les entreprises allaient devoir absorber en 2021 et 2022.



Et sans doute, peu de producteurs se projetaient dans des niveaux de prix agricoles se rapprochant des 500 euros les 1000 litres en lait, 2,30 euros le kilo de porc ou 4,80 euros le kilo de carcasse de viande bovine.

Reconnaissons-le, ces prix constituent une embellie pour les exploitations agricoles. Embellie qui n'est qu'un juste rattrapage de décennies, où on a habitué les consommateurs à des prix alimentaires toujours plus bas. Il aura fallu une crise sanitaire, une crise énergétique sur fond de guerre aux portes de l'Europe pour connaître cette évolution favorable sur les prix alimentaires.

Cette évolution favorable des prix cache cependant des difficultés structurelles pour nos filières régionales.

La première, c'est d'abord l'incompréhension qu'expriment de nombreux consommateurs, contraints par d'autres dépenses (habitat, carburant...) sur lesquelles ils n'ont pas prise et qui actionnent la seule variable qui leur reste, leur budget alimentaire. La descente en gamme dans leurs actes d'achat en 2022 en témoigne, le consentement à payer une alimentation plus chère n'est pas au rendez-vous. Quarante années de culture d'une alimentation bon marché ont profondément affecté la reconnaissance de la valeur de nos produits. Ce combat au sein de la chaîne de valeur alimentaire reste à mener.

La seconde, c'est la place de l'énergie dans nos différentes productions. Elle représente un poste substantiel dans certaines exploitations et devient à ce titre un axe majeur de pilotage. Il faut donc de l'énergie pour l'agriculture, il faut de l'énergie par l'agriculture. Devenir plus autonome en énergie pour son entreprise, diversifier et trouver de nouvelles sources de développement constituent désormais des axes d'évolutions dans nos entreprises. Le pilotage de la consommation et la production d'énergies renouvelables constitueront des solutions durables.

La troisième, c'est le recul de la production bretonne qui prend une tournure structurelle dans nos principales filières. Observée depuis quelques années en viande bovine, elle touche aujourd'hui le lait, le porc, les légumes frais et transformés. A la perte de compétitivité, s'ajoutent des freins qui pèsent très fort sur les actifs de ces filières : réglementations, conflits de voisinage, image de l'élevage...

L'embellie sur les prix ne suffira pas, si parallèlement on ne réactive pas les ressorts nécessaires aux investissements d'avenir, en redonnant le goût d'entreprendre dans nos filières d'élevage et de légumes.

Une énergie à retrouver

L'inflation fait un retour en force après quarante ans de relative stabilité des prix. Avec une production nationale à la peine, les agriculteurs bénéficient d'une hausse de leurs prix de vente qui permet de compenser l'envolée des coûts des intrants. Certains marchés comme le bio souffrent de la descente en gamme effectuée par les consommateurs. Déjà fragilisé par un recul ces dernières années, l'élevage breton se serait bien passé de cette nouvelle épreuve.



25 006

exploitations agricoles
en Bretagne en 2021

Un prix du lait qui dépasse les 480€/1000 litres, celui du porc les 2,30€/kg de carcasse, la vache laitière de réforme au-delà des 4,80€/kg de carcasse, la cotation de l'œuf industrie à plus de 14€/100 œufs. Ces niveaux auraient fait rêver les agriculteurs jusqu'à récemment, ils sont devenus réalité ces derniers mois. Si ces cotations record permettent d'améliorer la rentabilité des exploitations bretonnes, elles sont à mettre en regard avec le coût des intrants qui lui aussi connaît une envolée inédite. L'année 2022 est marquée par le grand retour de l'inflation. Elle atteint 5,2% en moyenne sur l'année. Il faut remonter à 1985 pour retrouver un tel niveau.

▲ L'INFLATION BOULEVERSE LES REPÈRES

Le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine est la principale raison qui explique la hausse du prix des matières premières. Ces deux pays sont de gros producteurs de céréales et la Russie était le premier fournisseur d'énergie à l'Europe. Les difficultés logistiques et les sanctions imposées de part et d'autres ont immédiatement fait s'envoler les cours des céréales et de l'énergie. Le blé a dépassé les 400€/tonne au printemps 2022, le prix de gros du gaz a atteint des sommets prohibitifs.

Cette poussée inflationniste des matières premières est cependant antérieure à ce conflit puisque le prix des céréales grimpe nettement dès 2021. Après la mise à l'arrêt de l'économie mondiale lors du Covid, la reprise fut d'autant plus brutale qu'elle a été alimentée par des plans de relance massifs. Les politiques monétaires expansionnistes expliquent en partie l'ampleur de l'inflation : une part de l'argent imprimé s'est portée sur les matières premières. Cette bulle s'est depuis bien dégonflée puisque les cotations du blé et du gaz sont repassées sous les niveaux du début de la guerre en Ukraine.

En agriculture, les productions granivores sont les plus affectées par ces hausses des charges. L'aliment représente en effet plus des deux-tiers des coûts de production en porc et volaille. Ses prix s'accroissent de 28% au cours de l'année 2022 pour le porc, de 25% pour le poulet. L'énergie représentait aussi un poste de dépenses non négligeable, il est aujourd'hui substantiel avec des prix de l'électricité ou du gaz multipliés par trois sur certaines exploitations. Jusqu'alors considérée comme une charge comme les autres, l'énergie monte en haut de la liste des priorités pour les agriculteurs qui doivent s'improviser négociants de contrats. Certains en profitent pour concrétiser des projets de production d'énergie,

soit pour devenir plus autonome, soit pour se diversifier et saisir une opportunité de développement connexe à leur activité de production agricole. Le nombre de projets d'installation de panneaux photovoltaïques grimpe fortement en Bretagne en 2022.

▲ UNE RARÉFACTION DES RESSOURCES

Ces prix en forte hausse, bien qu'en partie gonflés par la spéculation, témoignent de la raréfaction de certaines ressources dont l'Europe dépend. L'énergie est l'exemple le plus criant mais il n'est pas le seul. Depuis la crise Covid, les industries agroalimentaires connaissent des difficultés d'approvisionnement de nombreux intrants tels que les emballages et les matières premières industrielles. Les exploitations agricoles sont freinées dans leurs investissements par l'accroissement des coûts de la construction et l'allongement des délais de livraison. La hausse des taux d'intérêt complique aussi les financements.

L'envolée des prix agricoles n'est pas le résultat d'une simple répercussion mécanique de l'augmentation du prix des intrants, mais bien aussi d'une baisse de la production agricole française et, dans une certaine mesure, européenne. Les causes diffèrent selon les filières mais dans l'ensemble la production agricole, et plus particulièrement l'élevage, est en décroissance en Bretagne et en France. Conjoncturellement, la grippe aviaire a touché la France de plein fouet en 2022 et plus particulièrement les Pays de la Loire. Les abattages français de volailles chutent de 7% sur l'année, la production d'œufs de 8%. La sécheresse et la chaleur frappent aussi durement l'agriculture nationale et régionale. Les légumes voient leur productivité chuter : en Bretagne, les rendements des haricots destinés à la transformation s'effondrent de 40 à 50% ! La récolte des fourrages est amputée, ce qui explique en partie la baisse de 1,3% de la collecte bretonne de lait en 2022.

Le recul de la production bretonne et plus spécifiquement de son élevage prend cependant une tournure plus structurelle. Les statistiques des fabrications d'aliments du bétail sont parlantes. Il y a 10 ans, la Bretagne en fabriquait 8,3 millions de tonnes contre 7,3 millions de tonnes aujourd'hui soit une décroissance de 12%. Ce déclin touche particulièrement la filière veaux de boucherie (-25% en 10 ans), le troupeau allaitant (-17% des effectifs de vaches allaitantes en 10 ans) et de la volaille de chair (-10% des abattages régionaux). La production de légumes frais et transformés est aussi en souffrance. Les deux mastodontes régionaux, lait et porc, étaient jusqu'à récemment épargnés. Ils donnent des signes de faiblesses puisque la collecte bretonne reflue pour la

51 %

Taux
d'approvisionnement
français en fruits et
légumes frais

5,5 Mds€

Montant des
exportations agricoles
et agroalimentaires
bretonnes en 2022

troisième année consécutive et les abattages bretons de porc se contractent de 2,5% en 2022. Ce recul de l'offre se constate aussi dans une large mesure au niveau européen et explique la forte hausse des prix de vente qui in fine se traduit par une inflation de l'alimentation supérieure à 12,6% en 2022 en France. Ce qui n'est pas sans conséquences sur le comportement des consommateurs.

▲ DESCENTE EN GAMME

Les premiers effets se font déjà sentir. Le plus notable est la descente en gamme, le bio en étant le symbole. Les unités de vente des produits bio chuteraient de 7% en volume en 2022 d'après NielsenIQ, créant un déséquilibre sur les marchés du bio et mettant les producteurs en difficulté. Les achats de produits premiers prix sont à l'inverse en forte augmentation aux dépens des marques nationales. Le local et les autres signes de qualité résistent mieux pour le moment. Cette poussée inflationniste remet en cause la stratégie de montée en gamme avancée il y a cinq ans à l'issue des Etats généraux de l'alimentation.

Au niveau quantitatif, la consommation de viande se défend pour l'instant bien, puisque seule celle de volaille recule légèrement du fait du manque de disponibilités. Est-ce que les Français seront contraints de réduire leurs achats si l'inflation se poursuit ? Si c'est le cas, les prix pourraient se rééquilibrer voire baisser en 2023.

▲ UN REBOND EST-IL POSSIBLE ?

La très bonne tenue des marchés agricoles offre un bol d'air à la santé des exploitations françaises, malgré la hausse des charges. Est-ce que cela permettra de conjurer le déclin de l'élevage en Bretagne ? Il est impossible de savoir combien de temps les prix vont demeurer élevés. Déjà, des signes de faiblesse apparaissent sur les cotations des produits laitiers. A l'inverse, en viande bovine, la décapitalisation laisse supposer que les marchés devraient rester porteurs plusieurs années. Par ailleurs, les causes structurelles du déclin de l'élevage français sont toujours présentes. La première raison est économique et tient au manque de compétitivité de l'agriculture française. Le solde commercial agricole et agroalimentaire

français hors boisson est négatif et se dégrade. La Bretagne n'est pas épargnée puisque ses exportations baissent de 2,7% en 2022 en volume.

Alors que le thème de la souveraineté alimentaire revient sur le devant de la scène, les actes au niveau européen ne viennent pour l'instant pas abonder dans ce sens. Les accords de libre-échange signés ou en cours de négociation représentent des contingents cumulés de 305 000 tonnes de volaille et 100 000 tonnes de viande bovine. L'ouverture du marché européen aux produits ukrainiens en 2022 pose aussi des risques à certaines filières (volaille, céréales). 2023 sera aussi une année importante pour l'élevage du continent puisque l'Union européenne révisera ses normes bien-être. Si cette réglementation aura l'avantage de donner de la visibilité aux filières, elle risque d'affaiblir l'élevage européen si les produits importés en dehors de l'UE ne sont pas soumis aux mêmes règles de production. Par ailleurs, avec la nouvelle Pac, les exigences environnementales se renforcent. Toutefois, elle ne génèrera pas de gros bouleversements financiers puisque l'enveloppe pour les agriculteurs bretons ne devrait baisser que marginalement.

Au niveau national, la loi Egalim connaît un nouveau toilettage un an après la version Egalim2. L'objectif demeure de protéger le revenu des agriculteurs, malgré le contexte inflationniste qui aurait pu pousser à arbitrer en faveur des consommateurs. La méthode consiste à isoler le débouché de la grande distribution des lois de l'économie de marché en appliquant des prix agricoles « administrés », indexés sur les coûts de production. En cas de retournement de conjoncture, cela devrait permettre d'amortir le choc même si les exemples du porc en fin d'année 2021 – début 2022 et du marché du bio plus récemment montrent que les forces du marché sont difficiles à maîtriser avec ce seul outil. Enfin, l'aspect économique compte évidemment pour encourager les agriculteurs bretons à produire. Mais d'autres raisons, non économiques, les freinent dans leur développement ou même la poursuite de leurs activités : réglementations, conflits de voisinage, image véhiculée dans la société etc. L'avenir de l'élevage en Bretagne passe aussi par le fait que les agriculteurs doivent recevoir la certitude que leur rôle est essentiel pour l'ensemble de la société.

202

unités de méthanisation agricoles en Bretagne en 2022

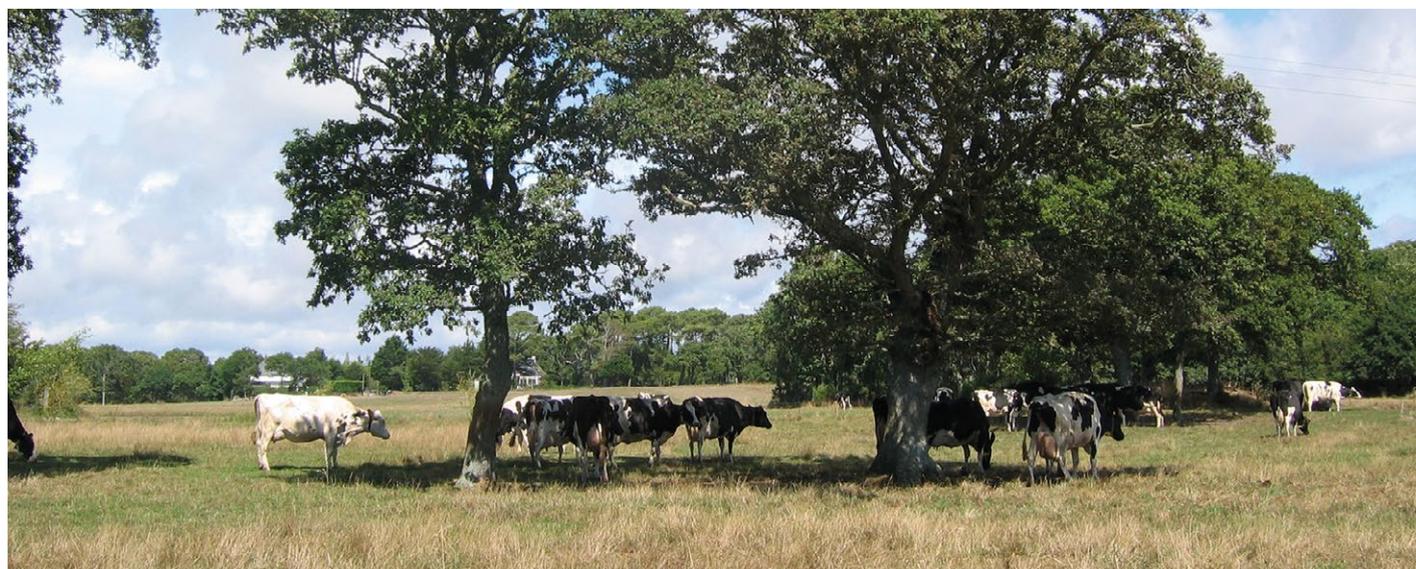
-16,4%

Baisse des fabrications d'aliment bio pour le bétail en Bretagne en 2022

415 M€

par an

Montant estimé des aides du 1^{er} pilier pour la ferme Bretagne pour la Pac 2023-2027



Pac 2023, les changements c'est maintenant

Avec deux années de retard, la nouvelle Pac entre en application en 2023 avec son lot de changements qui vont impacter plus ou moins fortement les exploitations agricoles bretonnes. Le montant des aides du 1^{er} pilier pour la ferme Bretagne devrait s'établir autour de 415 M€/an. Les discussions se poursuivent en région pour finaliser le futur dispositif de soutien à l'investissement qui va prendre le relai du PCAEA en septembre 2023.

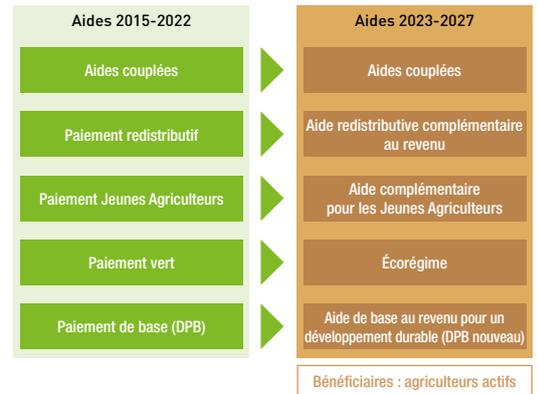


Après les bouleversements de la réforme de 2015, la stabilité des aides était un objectif du précédent Ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, aux manettes au moment de la déclinaison opérationnelle de la Pac en France

ENTRE AIDES DE LA PAC ET RETRAITE, À 67 ANS IL FAUT CHOISIR

A compter de 2023, en France, pour pouvoir bénéficier des aides de la Pac, il faut pouvoir répondre à la définition de l'agriculteur actif. Pour cela, il faut respecter deux conditions : être assuré pour son propre compte contre les accidents du travail (Atexa) et, s'il a plus de 67 ans, ne pas avoir fait valoir ses droits à la retraite (agricole ou non agricole). Dans le cas d'une société (EARL, Gaec), pour prétendre aux aides de la Pac, elle doit compter parmi ses associés au moins une personne physique qui respecte les critères d'agriculteur actif. A noter qu'à l'exception de l'introduction d'une nouvelle aide, l'écorégime, l'architecture des aides du 1^{er} pilier reste la même que sur la période 2015-2022.

Architecture des aides du 1^{er} pilier de la Pac, pas de bouleversement

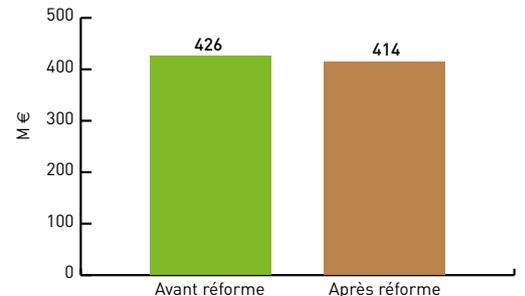


En zone de montagne, le montant de l'ICHN dépasse 10 000 € par chef d'exploitation dans certains départements

POUR LA BRETAGNE, PAS DE GROS IMPACTS FINANCIERS

La précédente réforme, qui s'est appliquée en 2015, avait provoqué une profonde redistribution des aides de la Pac, avec le processus de « convergence » des DPB (droits à paiement de base) au détriment des agriculteurs bretons. Rien de tel avec la Pac 2023-2027. D'après nos simulations, le montant des aides global de la Pac versé aux agriculteurs bretons devrait passer de 426 M€ avant réforme, à 414 M€ après. On peut donc parler d'une quasi-stabilité. Ce constat est vrai pour toutes les régions : la mise en œuvre de la nouvelle Pac ne va pas entraîner de transferts importants entre régions et/ou agriculteurs.

Montant des aides directes du 1^{er} pilier + ICHN* en Bretagne



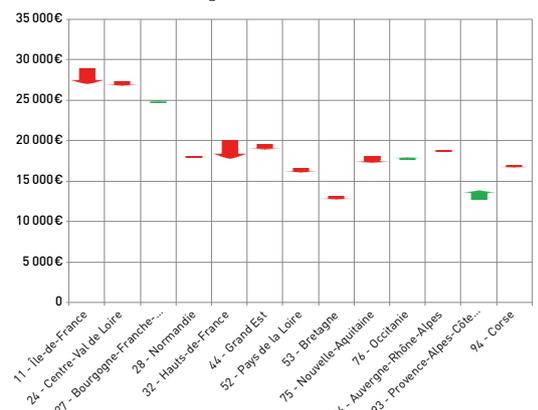
Source : CRAB avec un outil de simulation des Chambres d'agriculture

* Indemnité compensatoire de handicaps naturels

MAIS LES AGRICULTEURS BRETONS RESTENT AU BAS DE L'ÉCHELLE

Cette stabilité doit cependant être relativisée : les agriculteurs bretons resteront en bas du tableau pour le montant des aides par chef d'exploitation, avec une moyenne après réforme estimée à 12 700 €, loin derrière leurs homologues franciliens ou du Centre-Val de Loire. Malgré une légère hausse des aides attendues pour les producteurs de lait, la nouvelle Pac n'apporte donc pas de signal fort en faveur de l'élevage et ne sera pas un levier pour enrayer la décapitalisation observée dans le secteur de l'élevage breton, bovin notamment.

12 700 € d'aides en moyenne pour un chef d'exploitation breton



Source : CRAB avec un outil de simulation des Chambres d'agriculture

4800 €

C'est en moyenne le montant des aides qu'un Gaec à deux associés percevra au titre de la nouvelle aide à l'UGB (unité de gros bovin) pour l'élevage laitier

Actualités

ECORÉGIME, LA NOUVEAUTÉ DE LA PAC 2023

La principale évolution de la nouvelle Pac qui entre en application cette année est sans aucun doute **l'introduction d'un nouveau dispositif d'aide appelé l'écorégime qui remplace le paiement vert de la Pac 2015-2022.**

En France, les bénéficiaires des aides Pac peuvent accéder à l'écorégime par trois voies distinctes : **les pratiques agricoles, la certification et la biodiversité via les infrastructures agro-écologiques (IAE).** A chaque voie d'accès correspond deux niveaux d'aide : niveau de base (ou niveau 1 - estimé par le Ministère à 60€/ha), supérieur (estimation : 80€/ha). Pour la voie « certification », un montant complémentaire de 30€/ha par rapport au niveau supérieur est prévu pour les exploitations dont 100 % des surfaces sont engagées en aviculture biologique (certifiées ou en conversion).

LES AIDES DU 2ND PILIER ÉVOLUENT

Pour compléter les aides annuelles du 1^{er} pilier de la Pac, les agriculteurs peuvent, sous certaines conditions, accéder aux aides du 2nd pilier, pilotées et mises en œuvre au niveau régional pour permettre de mieux prendre en compte les enjeux du territoire. En Bretagne, les principales aides du 2nd pilier sont l'aide à la conversion à l'agriculture biologique, les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et le soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles.

MAEC, UNE MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE PAEC

Dans chaque territoire breton couvert par un PAEC (projet agroenvironnemental et climatique), les agriculteurs pourront avoir accès à des mesures agroenvironnementales dites « systèmes » [qui engagent l'ensemble des surfaces de l'exploitation] ou « localisées » [engagement à la parcelle], en fonction des enjeux environnementaux du territoire concerné.

DES PAEC SUR TOUT LE TERRITOIRE BRETON

Grâce à l'implication de la **Chambre régionale d'agriculture de Bretagne** (Crab), qui a pris le relai des EPCI ou syndicats mixtes qui n'ont pas souhaité se positionner, **la totalité de la région est couverte par un PAEC.** Ainsi, quelle que soit la localisation de leur exploitation, les agriculteurs bretons vont avoir la possibilité de contractualiser une MAEC à compter de 2023, sous réserve bien sûr de respecter le cahier des charges correspondant. Selon le

L'écorégime : 3 voies d'accès, 2 niveaux de paiements

Pratiques agricoles*		Certifications	IAE (Infrastructures Agro Ecologiques)	
Si SAU PP, CP ou TA ≤ 5% SAU admissible, catégorie exemptée				
Surfaces en terres arables	4 points NIVEAU 1 (60€/ha)	Certification environnementale «2+»	NIVEAU 1 (60€/ha)	NIVEAU 1 (60€/ha)
	5 points NIVEAU 2 (80€/ha)			
Surfaces en prairies permanentes	80 à 90% non labourée NIVEAU 1 (60€/ha)	HVE	NIVEAU 2 (80€/ha)	NIVEAU 1 (60€/ha)
	≥ 90% non labourée NIVEAU 2 (80€/ha)			
Surfaces en cultures permanentes**	3/4 inter-rangs avec couverture végétale NIVEAU 1 (60€/ha)	100% SAU en AB (certifiée ou en convention)	NIVEAU 2 + Bonus de 30€ (110€/ha)	NIVEAU 2 (80€/ha)
	95% inter-rangs avec couverture végétale NIVEAU 2 (80€/ha)			
Tous Niv : 0 PPP sur PP sensibles				
Bonus Haies : +7€/ha si : ≥ 6% de haies / TA, et certification haie (à définir) (cumulable avec voie de pratique et des certifications)				
*Pratiques agricoles : le montant Niveau 1 est octroyé à un agriculteur si toutes les surfaces passent le Niveau 1 au minimum. Idem pour le Niveau 2/ **diversification : lavande, lavandin, silphe pertolié, miscanthus, houblon, asperge, artichaut, rhubarbe				

Source : Chambres d'agriculture France

PAEC, le catalogue des MAEC ouvertes peut différer selon les enjeux en eau et environnementaux spécifiques du territoire.

C'est pourquoi, en 2023, les trois niveaux de la nouvelle MAEC dite « herbivores » ne seront accessibles que pour les jeunes agriculteurs ainsi que dans les bassins versants algues vertes (BVAV). En dehors des BVAV, les niveaux intermédiaire et supérieur seront ouverts.

UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT EN COURS D'ÉLABORATION

Sur la période 2015-2022, les agriculteurs bretons ont pu bénéficier du PCAEA (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) pour financer en partie la modernisation de leurs bâtiments d'élevages ou pour acquérir certains matériels. **Un nouveau dispositif de soutien est en cours d'élaboration (Agri-Invest).** Conformément à ses orientations politiques, la Région Bretagne, qui pilote le dossier, souhaite que ce nouveau programme d'aides accompagne prioritairement la transition

des exploitations bretonnes vers des systèmes plus résilients. Pour ce faire, elle envisage quatre dispositifs, selon la nature des investissements.

- un dispositif de soutien aux investissements de résilience, qui ont un impact direct sur le carbone, l'eau ou la biodiversité
- un dispositif de soutien aux investissements productifs
- un dispositif de soutien aux investissements de biosécurité
- un dispositif de soutien pour la transformation à la ferme

Ces différents dispositifs ne sont pas encore connus et sont en cours de discussion avec les représentants de la profession agricole (taux de financement, listes des investissements éligibles, plafond des dépenses éligibles...). **L'ouverture des appels à projets est prévue courant septembre 2023** avec une nouveauté majeure : les demandes d'aides se feront désormais de manière dématérialisée, via le Portail Des Aides (PDA) de la Région Bretagne.

MAEC herbivores : les nouveaux paramètres

Niveaux 15-20	Niveaux 23-27	Taux d'assolement		Taux de chargement maximal [UGB/ha]	Taux minimal de prairies permanentes	Plafonds 2023
(% prairies/ % Maïs)		Prairie/ha de SAU	Maïs/ha de SFP			
SPE/SPM1 (70/12)	Supérieur	75%	10%	2	5%	12 000 €
SPE/SPM2 (65/18)	Intermédiaire	70%	18%		5%	10 000 €
SPE/SPM3 (55/28)	Inférieur	60%	23%			8 000 €

Source : Chambres d'agriculture France

Egalim 2+ à la rescousse d'Egalim 2

Un an après la mise en œuvre de la loi Egalim 2, dans un contexte bouleversé par une inflation galopante, une nouvelle loi, dite Egalim 2+, a été adoptée en mars 2023. Son objectif : compléter et pérenniser les dispositions des lois Egalim 1 et 2 pour « renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs et sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation ».



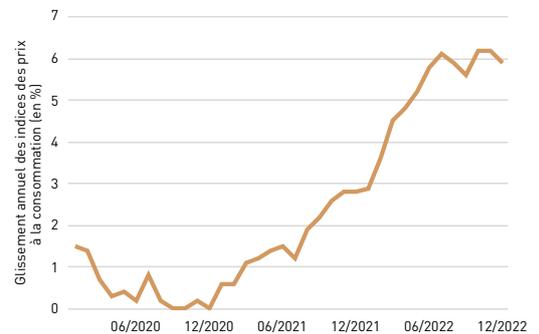
+12,6%

C'est la hausse des prix de l'alimentation en France en 2022

LE CONTEXTE : UNE INFLATION QUI REBAT LES CARTES

Pour rappel, Egalim 2 a sanctuarisé le coût de la matière première agricole. Seuls les autres coûts supportés par les fournisseurs (emballages, énergie, transport...) peuvent être pris en compte dans les négociations avec les fournisseurs. C'était sans anticiper le retour de l'inflation à tous les étages en 2022, qui devrait se poursuivre en 2023. L'équation à résoudre pour Egalim 2+ est donc particulièrement complexe : comment faire en sorte que les distributeurs acceptent les hausses de tarifs demandées par les PME compte tenu de la flambée de leurs charges tout en faisant en sorte que les hausses de prix restent acceptables et supportables pour les consommateurs ?

Hausse importante de l'inflation en 2022



Source : Insee

x3

C'est selon l'ANIA, la hausse moyenne que vont subir les factures de gaz et d'électricité des IAA en 2023 par rapport à 2022

CONTRACTUALISATION, PEU D'ENGOUEMENT

La loi Egalim 2 a rendu obligatoire la contractualisation entre les agriculteurs et leurs premiers acheteurs avec des exemptions précisées dans les décrets publiés fin 2022 (céréales, fruits et légumes...). Une majorité des producteurs concernés par la contractualisation obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 ne l'ont pas mise en œuvre, en particulier dans le secteur de la viande bovine. Les marchés porteurs en 2022 avec des prix payés aux producteurs élevés n'ont pas incité à rentrer dans une relation contractuelle rigide. Par ailleurs, pour certaines filières, cette contractualisation constitue une véritable « révolution culturelle » nécessitant un accompagnement pour que les acteurs s'approprient le dispositif.

Une mise en œuvre des contrats pluriannuels progressive

2022	
1 ^{er} janvier	- Jeunes bovins non castrés de 12 à 24 mois - Vaches et génisses de race à viande - Bovins sous signes officiels de qualité - Porcs castrés - Lait de chèvre - Lait de vache
1 ^{er} juillet	- Bovins viande mâles ou femelles maigres moins de 12 mois
1 ^{er} octobre	- Lait de brebis
2023	
1 ^{er} janvier	- Tous les autres produits agricoles hors exemptions

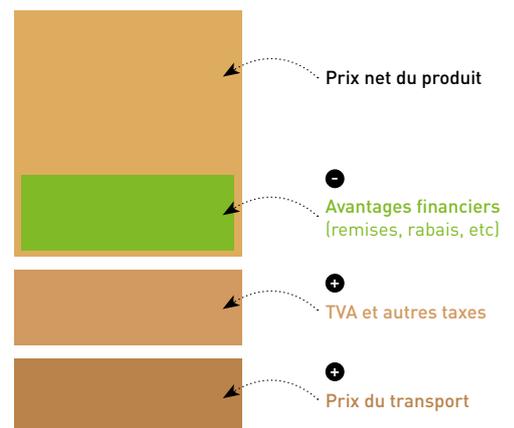
500 M€/an

C'est en moyenne le surcroît de revenu du SRP +10 estimé par le Sénat

SRP - ENCADREMENT DES PROMOTIONS : QUEL BILAN ?

Le relèvement du seuil de revente à perte de 10 % (SRP +10) est une des mesures phares de la loi Egalim 1. L'objectif était d'obliger les distributeurs à réaliser une marge minimale de 10 % sur les produits alimentaires. Cela permettrait de mieux rémunérer les agriculteurs, selon la théorie du « ruissellement » : la marge dégagée devant leur être restituée. Cette mesure est actuellement fortement décriée car elle aggraverait l'inflation subie par les consommateurs. Par ailleurs, son efficacité n'a pas pu être démontrée à ce jour. Le rapport d'évaluation du Gouvernement, remis à la Commission des Affaires économiques du Sénat en novembre 2022, qui aurait permis d'y voir plus clair, n'a pas été publié.

Définition du seuil de revente à perte



Actualités

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA LOI ADOPTÉE LE 22 MARS 2023

Après l'accord trouvé en commission mixte paritaire (CMP) le 15 mars 2023, la loi Egalim 2+, visant à sécuriser l'approvisionnement des Français en produits de grande consommation, a été officiellement adoptée par les sénateurs, puis par les députés le 22 mars. Le texte définitif a retenu plusieurs apports du Sénat, notamment l'extension de la non-négociabilité des matières premières agricoles (MPA) dans les produits vendus sous marque de distributeur (MDD), ce qui constitue une véritable avancée saluée par les syndicats agricoles.

Dans son article 1^{er}, la loi prévoit l'extension des dispositions du Code de commerce concernant la négociation entre fournisseur et distributeur à tout produit alimentaire vendu en France, même lorsque les parties sont établies à l'étranger. **Ainsi, les contrats négociés entre fournisseurs et distributeurs** via des centrales d'achats basées à l'étranger (à l'instar d'Eurelec, centrale de Leclerc et Rewe) **seront soumis au droit français, dès lors que les produits sont vendus en France.**

UNE LOI QUI PÉNALISE LE CONSOMMATEUR ?

Le compromis trouvé en CMP prolonge l'expérimentation de la limita-

tion des promotions et la hausse du seuil de revente à perte de deux ans.

A cela s'ajoute l'obligation, pour les distributeurs, de communiquer aux pouvoirs publics des informations sur l'usage du « surcroît de revenu » dégagé grâce au SRP +10, avant le 1^{er} septembre de chaque année. S'agissant de l'encadrement des promotions instauré par la 1^{ère} loi Egalim, il sera étendu aux produits de droguerie, parfumerie et hygiène à compter du 1^{er} mars 2024. Ces deux dispositions sont fortement décriées par la Fédération du commerce et de la distribution (FCD) qui fustige un texte « irresponsable pour le pouvoir d'achat des consommateurs, allant à l'encontre de toute démarche anti-inflation ».

MAIS QUI SÉCURISE LES FOURNISSEURS

L'article 3 apporte une autre évolution majeure qui vise à mieux sécuriser les fournisseurs en cas de non accord à l'issue des négociations commerciales au 1^{er} mars. Jusque-là, si les parties ne parvenaient pas à s'entendre, le tarif de l'année précédente restait en vigueur et l'industriel qui souhaitait rompre cette relation commerciale pouvait être conduit devant les tribunaux. **Désormais, les industriels pourront stopper leur livraison en étant sécurisés juridiquement.** Un fournisseur pourra en effet choisir d'interrompre les livraisons sans que le distributeur ne

puisse invoquer la rupture brutale ou bien d'appliquer un préavis de rupture classique sous conditions qui devra tenir compte du contexte économique du marché (taux d'inflation...).

ET QUI ENGLOBE DÉSORMAIS LES MDD

La loi étend le champ de la non-négociabilité des matières premières agricoles aux produits vendus sous marque de distributeur (MDD). Il prévoit ainsi que la négociation ne puisse pas porter sur la part que représentent les matières premières agricoles dans le prix proposé par le fabricant.

Enfin, soulignons une dernière évolution qui concerne l'option 3 de transparence pour présenter le prix des matières premières agricoles dans les Conditions Générales de Vente (CGV). Désormais, afin de se conformer au principe de transparence et de mieux répondre à l'objectif de sanctuarisation du coût des matières premières agricoles, le tiers indépendant interviendra avant et après la conclusion du contrat.

ALLER PLUS LOIN ?

A peine adoptée, certains acteurs demandent déjà de nouvelles évolutions de la loi. **C'est le cas de la grande distribution qui appelle à la fin des négociations commerciales administrées et demande de pouvoir discuter tout au long de l'année avec les fournisseurs,** ou au moins de revoir le calendrier des négociations

commerciales. Selon la FCD, « dans une telle période inflationniste, la discussion devrait être permanente entre producteurs et commerçants pour prendre en compte l'évolution du prix des matières premières ». De leur côté, certains industriels plaident pour une meilleure prise en compte de leurs coûts dans les tarifs, voire une sanctuarisation des coûts industriels (transports, énergie, emballages). La négociation continuerait d'exister sur d'autres coûts (main-d'œuvre), et sur la marge, dans le cas où un mécanisme identique à ce qui existe pour la matière première agricole venait à être mis en place. A suivre donc...



Le sort s'acharne

Le déclenchement de la guerre en Ukraine a percuté de plein fouet la filière de la nutrition animale. Réorganisation, adaptation, agilité : les opérateurs bretons ont fait preuve de résilience pour affronter la tempête. Face à la flambée du prix de l'aliment, les éleveurs ont été accompagnés financièrement. La filière n'en perd pour autant pas de vue ses ambitions de décarbonation, d'autonomie protéique et de lutte contre la déforestation.



-7%

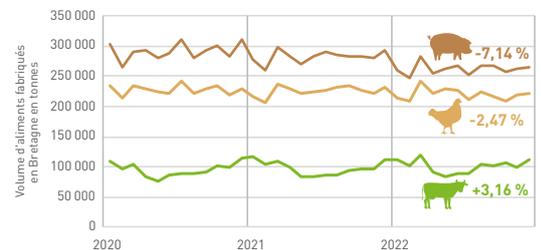
Chute sur un an du volume d'aliment porcin fabriqué en Bretagne en 2022

ACTIVITÉ

Les fabrications d'aliments pour le bétail en Bretagne s'inscrivent en recul annuel de 3,8% sur 2022 pour atteindre 7,3 millions de tonnes. A l'échelle nationale, la baisse est encore plus marquée : -6,6% par rapport à 2021, soit une perte de 1,5 million de tonnes d'aliments composés.

En Bretagne, la décapitalisation du cheptel porcin se poursuit. L'épidémie d'influenza aviaire a entraîné des dépeuplements préventifs et des abattages anticipés en volailles. Le décrochage s'accroît donc pour ces filières avec des commandes en retrait. En revanche, les volumes pour l'alimentation des bovins progressent à la faveur d'une amélioration des cours du lait, mais aussi du manque de fourrage lié à la sécheresse de l'été 2022 qu'il a fallu compenser.

Le décrochage s'accroît pour les filières porcines et avicoles



Source : La Coopération agricole Nutrition Animale et SNIA au 07/02/2023

+38%

Flambée sur un an du prix du blé rendu Bretagne en 2022

DYNAMIQUES DE MARCHÉ

La hausse des prix des matières premières incorporées dans l'aliment avait été significative dès le second semestre 2021. L'année 2022 a poursuivi sur cette dynamique, qui s'est accélérée avec la guerre en Ukraine. Les prix ont donc atteint des sommets, franchissant les 400€ la tonne de blé rendu aux portes des usines bretonnes.

Passé le printemps, les prix ont entamé une baisse grâce à l'arrivée des récoltes annuelles et au déblocage des ports de la mer Noire permettant l'exportation de céréales et d'oléagineux venant d'Ukraine. Mais ils sont restés à des niveaux extrêmement élevés. Le tourteau de soja affiche ainsi un prix moyen annuel en hausse de 28,7% par rapport à 2021.

Des niveaux de prix historiquement élevés



Source : Terres Univia au 27/03/2023

164 000

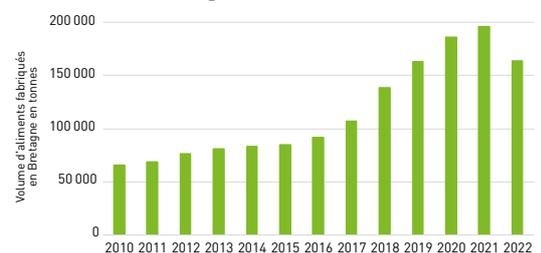
tonnes d'aliments composés bio ont été produites en Bretagne en 2022

EN COMPLÉMENT

Renversement de tendance. 2022 marque un coup d'arrêt dans la progression des fabrications d'aliments bio pour le bétail en Bretagne. La chute atteint -16,4% par comparaison à 2021.

La production régionale d'aliments bio est portée à près de 90% par les filières volailles. Si l'influenza aviaire peut expliquer ce repli, ce n'est pas l'unique raison. L'année 2022 a également été marquée par de fortes difficultés économiques dans les filières biologiques. Mais la crise touche en réalité toutes les filières sous signes officiels de qualité. Ainsi, au niveau national, la production d'aliments pour poulets Label Rouge, AOC et bio se situe en baisse de plus de 14% sur l'année.

Chute des fabrications des aliments bio pour le bétail



Source : La Coopération Agricole Nutrition Animale et SNIA

Les dynamismes de marchés en 2022

La guerre en Ukraine a engendré de fortes tensions sur la disponibilité des matières premières agricoles nécessaires à la fabrication des aliments composés. Alors qu'en 2020, l'Ukraine assurait 51% des exportations mondiales de tourteaux de tournesol et 44% de l'huile de tournesol, il a fallu s'adapter face aux baisses de volumes inévitables dans ce pays. La France a rapidement annoncé son ambition

d'augmenter ses surfaces de tournesol de 30% d'ici deux ans (déjà +8,5% en 2022).

Autre conséquence de la guerre en Ukraine : **la forte hausse du coût de l'énergie. Le surcoût est estimé de 5 à 20€ par tonne d'aliment** en fonction des aliments fabriqués et de la spécialisation des usines. La taille du composé alimentaire final est aussi importante, l'opération de granulation étant

la plus gourmande en énergie. **Cette crise énergétique amène également une concurrence exacerbée sur les coproduits.** En effet, certains fournisseurs ne souhaitent plus réaliser les étapes énergivores du séchage et de la déshydratation et trouvent d'autres débouchés que la nutrition animale.

Les acteurs ont donc fait preuve d'agilité pour continuer de fournir un aliment de qualité aux éleveurs, mais avec une augmentation drastique de leurs coûts de production. **Ce surcoût s'est fatalement traduit par une hausse du prix des aliments livrés en élevage.** Plusieurs dispositifs ont alors été mis en place pour les accompagner : compensation du surcoût de l'alimentation animale dans le cadre du plan de résilience (489M€ au niveau national), baisse de la TVA à 5,5% pour alléger la fiscalité des agriculteurs en 2023, aide à l'investissement de Sanders pour soutenir l'élevage (4,3M€ pour 1000 éleveurs bénéficiaires).

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
Le Syndicat National de l'Alimentation Animale estime que le recul des fabrications sur l'année 2022 correspond à la production de 15 usines. Si la tendance continue, des usines pourraient fermer.	
L'accord permettant d'exporter des céréales en mer Noire malgré la guerre est fragile. Il est pour le moment reconduit à chaque échéance. Les coûts élevés de fret et d'assurance traduisent le risque pris sur cette zone géographique.	
Dans le cadre de la nouvelle Pac, la France propose de poursuivre les efforts engagés sur le développement de la filière protéines végétales en renforçant ses aides : budget revalorisé, cultures éligibles élargies, programme opérationnel dédié.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

Au-delà de la guerre en Ukraine, de l'inflation des marchés mondiaux et de la crise énergétique, l'actualité bretonne 2022 pour la nutrition animale se situe sur les rails. Tout d'abord, **c'est le grand retour du fret ferroviaire après neuf ans d'absence.** Ce mode de transport plus vertueux a de nombreux avantages logistiques, économiques et écologiques. Il permet moins de transport routier, moins d'émission de carbone et des économies pour les entreprises confrontées à la hausse des prix des carburants.

Ensuite, toujours sur les rails, mais dans un tout autre registre. En mars 2022, **des activistes ont attaqué un train transportant des céréales à destination d'une usine de nutrition ani-**

male dans le Morbihan. 1500 tonnes de céréales ont été détruites au motif qu'elles étaient à destination de l'agro-industrie. Une aberration quand une crise alimentaire mondiale est en cours. Mais une réalité sournoise : la minorité de détracteurs de l'élevage agit avec violence sur tous les maillons de la chaîne, nutrition animale inclus.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Pourtant, le secteur n'a pas à rougir de son ambition sur les transitions. En effet, c'est en mai 2022 qu'a accosté le **premier cargo de soja estampillé ZDC (Zéro Déforestation ni Conversion d'écosystèmes remarquables)** au port de Montoir-de-Bretagne (44). La démarche est issue d'un partenariat innovant entre un importateur de soja,

une coopérative et un distributeur. Le surcoût de 30€ la tonne pour ce soja responsable est ainsi pris en charge par l'ensemble des maillons de la filière.

L'un des enjeux de 2023 sera évidemment la pérennité de cette démarche face aux questions prégnantes du pouvoir d'achat dans la société française. Mais **l'Union européenne fixe aussi ses objectifs : fin 2022, elle a interdit l'importation de produits issus de la déforestation.** S'il faudra encore quelques années avant que la mesure ne soit effective, c'est une première mondiale. Parmi les produits concernés, le soja impactera tout particulièrement les acteurs de la nutrition animale. Le soja non-déforestant permet de réduire de 14% les émissions de CO₂ du secteur.

Le renforcement de l'autonomie protéique de l'Union européenne est une volonté affirmée depuis plusieurs années. Si la Commission insiste sur le développement des protéagineux, une étude européenne propose une alternative aux protéines végétales. **La farine d'insectes serait une option crédible pour améliorer la durabilité de la nutrition animale.** Les farines animales, ré-autorisées depuis 2021, n'ont pas réussi à se faire une place dans la ration de nos animaux. Les farines d'insectes y arriveront-elles ?



Des menaces qui se précisent

Dans la continuité de 2021, le prix du lait payé au producteur connaît une forte hausse en 2022. Bien que les charges aient, elles-aussi, significativement augmenté, la hausse du prix a permis une amélioration des marges des producteurs. Cependant, la conjoncture devrait s'inverser lors du 1^{er} semestre 2023, avant une éventuelle reprise de la consommation chinoise. Entre les risques de sécheresse et la décapitalisation qui ne ralentit pas, la filière fait face à des enjeux majeurs.



49 000

€/UMO

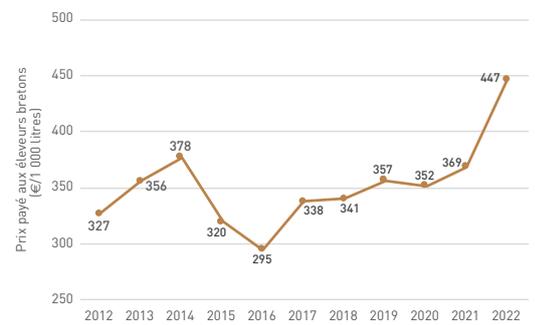
C'est le revenu disponible des exploitations en lait spécialisé dans le Grand Ouest pour 2021-2022

UN PRIX EN FORTE HAUSSE

Dans la continuité de la reprise économique post-Covid de 2021, le prix du lait est en forte hausse en 2022, avec une croissance de la moyenne annuelle de 21,1%. Le prix du lait breton, toutes primes et qualités prises en compte, atteint ainsi une valeur record de 447€ les 1 000 litres.

Le revenu disponible des exploitations en lait spécialisé conventionnel du réseau Inosys Grand Ouest est de 49 000€/UMO en 2022, soit une hausse de 17 000€/exploitant en un an. Le revenu disponible de la ferme laitière moyenne de l'Ouest selon le Rica est de 41 000€/UMO. Les fermes du réseau Inosys se distinguent par un niveau de productivité par UMO plus élevé, et une meilleure maîtrise des charges alimentaires.

Un prix du lait en forte hausse



Source : Enquête mensuelle laitière SSP - FranceAgriMer au 13/03/2023

17 150

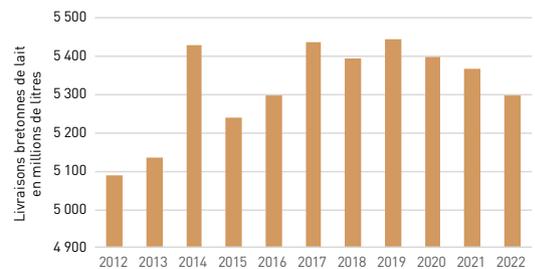
C'est le nombre de vaches laitières en moins dans le cheptel breton entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022

UN REPLI PRONONCÉ DE LA COLLECTE

En 2022, la collecte bretonne atteint 5,3Mds de litres, ce qui correspond à un recul de -1,3% par rapport à 2021. Au niveau national, le repli est légèrement plus prononcé : -1,5%. Plusieurs éléments expliquent cette diminution. Dans un 1^{er} temps, l'inflation des coûts de l'alimentation animale pousse les éleveurs à rationner les concentrés en hiver. Ensuite, la sécheresse estivale dégrade la production des prairies, jusqu'à 25% inférieure à la normale au plus fort de l'été.

Enfin, à ces éléments s'ajoute l'érosion tendancielle du cheptel breton. Fin 2022, le nombre de vaches laitières présentes sur le territoire est en baisse de 2,4% par rapport à fin 2021. Le cheptel diminue pour la 5^e année consécutive.

Le repli de la collecte laitière bretonne s'accroît



Source : Agreste - FranceAgriMer - SAA, enquête mensuelle laitière au 13/03/2023

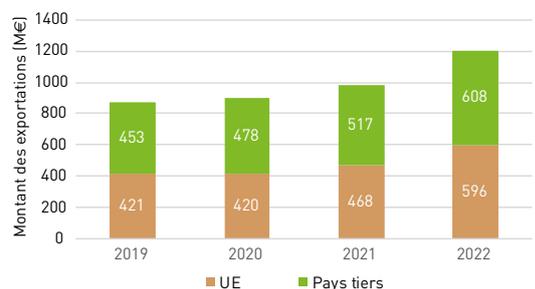
-7,9%

C'est la baisse de valeur des importations chinoises en provenance de la Bretagne

LE MARCHÉ CHINOIS SE CONTRACTE

Les exportations de l'ensemble des produits laitiers de la Bretagne augmentent en valeur de 22,2% en 2022. Une croissance due à l'inflation des cours des marchés laitiers. En revanche, les exportations diminuent en volumes : -6,3% par rapport à 2021. Le marché européen reste stable tandis que le marché extra-européen est en repli. Cela est dû à la contraction des importations chinoises : -30,8% en volumes et -7,9% en valeur en un an. Au contraire, les principaux clients européens (Belgique, Pays-Bas, Italie) ont conservé voire accru leurs importations. La Chine, 1^{er} client de la région en 2021, passe ainsi à la 4^e place en 2022.

Fort accroissement des exportations bretonnes en valeur



Source : Douanes au 13/03/2023

Les dynamismes de marchés en 2022

Dans la continuité du 2nd semestre 2021, la production laitière régresse dans les principaux bassins exportateurs mondiaux au 1^{er} semestre 2022, avant de repartir à la hausse aux Etats-Unis puis en Europe. Sur l'ensemble de l'année par rapport à 2021, la production se situe à l'équilibre aux Etats-Unis et en Europe, tandis qu'elle est en diminution dans le bassin océanique (-6,6% en Australie, -4% en Nouvelle-Zélande). Dans l'hémisphère nord, les prix attractifs des marchés mondiaux ont fini par relancer la production après une période en

berne due à des charges élevées. Sur le continent océanique, la production est impactée par des conditions climatiques défavorables et par un manque de main d'œuvre dans les élevages. Côté demande, l'année est marquée par un fort repli des importations chinoises : jusqu'à -21% pour la poudre de lait écrémé. Ce recul s'explique par la mise en œuvre de mesures sanitaires face au Covid (confinements) qui entraîne une baisse de consommation et des difficultés d'approvisionnements dans les ports. Ainsi, à partir du 2nd semestre, la reprise

à la hausse de la production accompagnée d'une contraction de la demande chinoise, oriente à la baisse les cours mondiaux des commodities laitières. Le cours du beurre enregistre cependant une hausse annuelle (+9%), ce qui n'est pas le cas des poudres de lait écrémé et entier.

Après un 1^{er} semestre marqué par une hausse des charges aggravée par la guerre en Ukraine, les producteurs bretons voient leur situation s'améliorer progressivement. En effet, les mécanismes de définition des prix payés aux producteurs, qui retardent et atténuent les impacts de la volatilité des prix de marché, entraînent un prix producteur encore à la hausse en fin d'année, tandis qu'il recule depuis novembre en Allemagne. En Bretagne, la hausse annuelle du prix atteint 21,1%, alors que le prix des charges n'a augmenté que de 15,6%. Ce dernier s'infléchit d'ailleurs à partir du mois d'octobre, une première depuis mai 2020. Par conséquent, l'année 2022 voit une amélioration de la marge MILC, s'établissant en moyenne à 127€/1 000 litres, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2014.

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
Une détente sur les prix de l'énergie s'est opérée en toute fin d'année, mais il est prévu que la facture augmente de +90% en 2023. Une telle augmentation pourrait peser à la baisse sur la production, plus énergivore, de certains produits laitiers (poudres...) et créer des tensions d'approvisionnement sur ces marchés.	
Après la fin de la politique zéro Covid, les autorités chinoises ont fait de la relance de la consommation intérieure une priorité. Le pays dispose de stocks importants, mais seront-ils suffisants pour combler la relance ?	
Si une nouvelle sécheresse se produit en 2023 sur le continent européen, cela impacterait négativement la productivité et orienterait les prix à la hausse.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

La crise du lait bio s'aggrave en 2022. Alors que l'inflation accentue le recul de la consommation de lait bio (-9% en volume pour le beurre et le lait liquide), la plupart des opérateurs cessent d'apporter leur soutien aux conversions afin d'atténuer la crise de surproduction. A cela s'ajoute des cessations d'activité liées à la démographie des éleveurs (retraite), tandis que certains opérateurs évoquent aussi des déconversions. Ainsi, le taux de croissance du nombre de points de collecte en Bretagne n'est que de 1,1% en 2022, soit la croissance annuelle la plus faible depuis 2015. 2023 pourrait être une année de décroissance pour la production laitière bio.

La filière, comme l'ensemble du secteur agroalimentaire, est touchée par une **hausse conséquente du prix de l'énergie** : +30% en 2022. Cette hausse entraîne des tensions entre acteurs de la filière. La loi Egalim 2, mise en œuvre peu de temps après le début de la guerre Russie-Ukraine, ne permet pas de prendre en compte l'évolution des coûts de production liés à l'énergie et donc de les répercuter directement à la distribution.



LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

2022 est marquée par une sécheresse historique et les pluies d'automne ne permettent de combler pleinement les nappes phréatiques. Le mois de janvier particulièrement sec fait craindre une nouvelle sécheresse en 2023, et l'impact sur les fourrages serait alors dramatique. Si en 2022 les agriculteurs avaient pu se reposer sur des stocks réalisés en 2021, ça ne sera pas le cas cette année. Ainsi les éleveurs laitiers bretons sont directement concernés par la problématique de l'accès à l'eau. L'enjeu majeur de la filière laitière

bretonne est la décapitalisation de son cheptel. Le cheptel laitier diminue depuis 2018 et aucun signe de ralentissement de cette dynamique n'apparaît en 2022. Au contraire, le recul du cheptel de génisses, encore plus fort que celui des vaches laitières (respectivement -5,5% et -2,4%) fait craindre une accélération du processus de décapitalisation. **Signe d'un changement d'époque, Sodiaal, bien implantée en Bretagne, a annoncé l'arrêt du prix B**, dont l'objectif était de permettre à la coopérative de maîtriser le développement de ses volumes. **Pour les années à venir, l'enjeu majeur des transformateurs sera de maintenir la production.**

Un développement limité

La filière caprine bretonne est sur une dynamique positive, ce qui tranche avec les autres filières d'élevage. Toutefois, les consommateurs délaissent les produits et les éleveurs ne parviennent pas à répercuter la totalité de la hausse des charges sur leurs prix de vente. Par ailleurs, le faible nombre de collecteurs sur la région rend le développement de la filière limité et inégal sur le territoire.



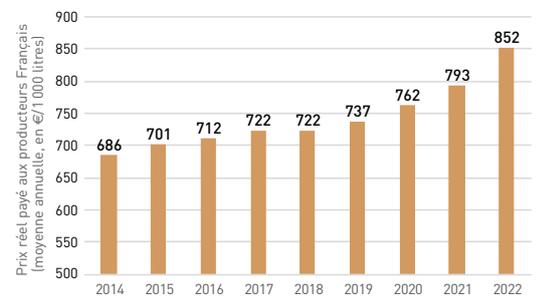
38400 €

C'est le revenu disponible par UMO des livreurs spécialisés du bassin Ouest du réseau Inosys en 2021

▲ PRIX ET REVENUS

Au niveau national, le prix du lait de chèvre a connu une forte hausse en 2022, atteignant en moyenne 852 €/1 000 litres sur l'ensemble de l'année (+7,4%/2021). Cet accroissement du prix doit cependant être relativisé. D'une part, il ne permet pas de combler la hausse des charges, l'indice Ipampa ayant augmenté de 20% sur la même période. D'autre part, en Bretagne, les exploitations collectées ne représentent que 38% des exploitations caprines installées dans la région. Or, la marge de manœuvre des fromagers fermiers sur les prix de vente sont faibles sous peine de perdre la clientèle. Ainsi, en 2021, le revenu disponible des fromagers fermiers du réseau Inosys diminuait de 5%/2020 contre un recul de 1% pour les livreurs spécialisés.

Une hausse du prix sans précédent



Source : Enquête mensuelle laitière SSP - FranceAgriMer au 29/03/2023

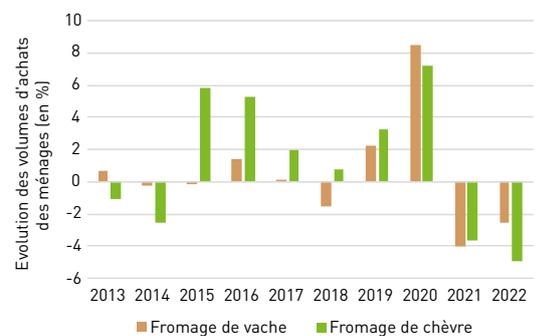
7,2 %

des fromages consommés en France en 2022 sont à base de lait de chèvre

▲ CONSOMMATION

D'un prix plus élevé (en moyenne 25 à 30% plus cher à volume équivalent que le fromage de vache), le fromage de chèvre se trouve d'autant plus impacté par la hausse des prix alimentaires. Ainsi, en 2022, la consommation de fromage de chèvre diminue de 5%/2021 contre une baisse de consommation de 2,5% pour le fromage de vache. La bûchette affinée, produit phare de la production laitière caprine, n'échappe pas à cette déprise de la consommation : -6,1%/2021 en volume d'achats des ménages. Le bio, part importante de la production bretonne (près de 30% des livreurs sont en bio), est encore plus touché par la hausse des prix : la consommation en volume a chuté de 12% en un an.

L'inflation a touché la consommation du fromage de chèvre



Source : FranceAgriMer, d'après Kantar WorldPanel

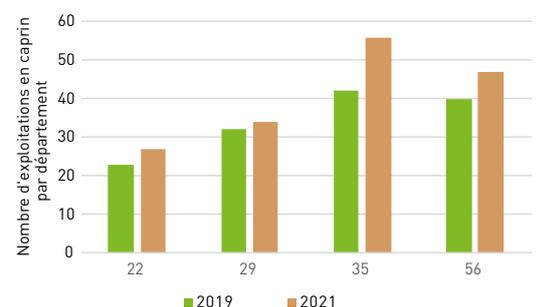
20 %

C'est la croissance du nombre d'exploitations caprines entre 2019 et 2021

▲ AUTRES ÉLÉMENTS

La filière caprine bretonne est en pleine expansion. Sur les deux dernières années, le nombre d'exploitations bretonnes est passé de 137 à 164, soit une croissance de près de 20%. La Bretagne devient une des rares régions à voir son nombre d'exploitations en caprins augmenter. La croissance s'avère particulièrement importante pour les systèmes livreurs (de 50 à 66 exploitations en deux ans). Toutefois, seuls quatre collecteurs sont situés en Bretagne, ce qui limite les installations dans une grande partie de la région. De fait, l'Ille-et-Vilaine, qui recense trois des quatre laiteries bretonnes, a, de loin, la dynamique la plus importante de la région (croissance du nombre d'exploitations de 33% en deux ans).

Une filière bretonne en développement



Source : Recensements ovins-caprins, EdE



NOUVEAU

©photos : Getty images | Fotolia

le blog

AGRECO

LE BLOG D'ACTUS
SUR L'ÉCONOMIE
ET L'EMPLOI AGRICOLE
EN BRETAGNE

blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

POLY-CULTURE

De records en records

La forte baisse de la production européenne envoie le prix du porc vers de nouveaux sommets. En parallèle, les charges des exploitations connaissent aussi une inflation inédite. La demande résiste bien pour l'instant, ce qui permet de soutenir les marchés. Ce contexte économique porteur est cependant fragile. Il pourrait être menacé par un coup de frein de la consommation ou encore l'arrivée de la fièvre porcine africaine (FPA) sur le territoire national.



24500

€/ETP non salarié

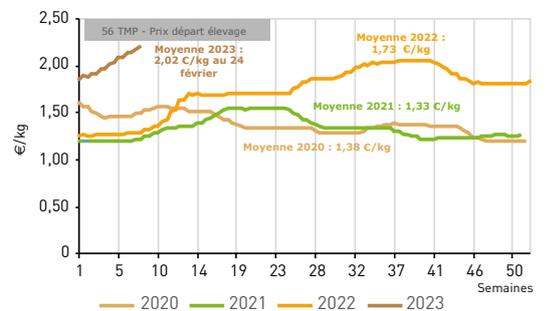
C'est le résultat courant avant impôts des producteurs français de porcs en 2021

DES PRIX DE VENTE RECORD

Le prix moyen du porc s'établit à 1,73 €/kg de carcasse en 2022 au MPB. Il est en hausse de 30,1 % par rapport à 2021. Les cours commencent l'année 2022 à un niveau très bas, à 1,26 €/kg, dans le sillage d'une fin d'année 2021 peu porteuse. Puis ils remontent fortement à partir de février avant d'atteindre un niveau record de 2,06 €/kg en octobre, soit une croissance de 63 % en six mois ! Ensuite, ils refluent légèrement pour finir 2022 à 1,82 €/kg.

L'année 2023 commence sur des prix à nouveau haussiers avec des records battus dès février. Les producteurs de porcs devraient connaître de meilleurs résultats économiques en 2022 qu'en 2021 grâce à la hausse des prix de vente, bien que les coûts de production aient fortement augmenté sur la période.

Forte hausse du prix du porc en 2022



Source : Marché du Porc Breton (MPB) au 24/02/2023

59%

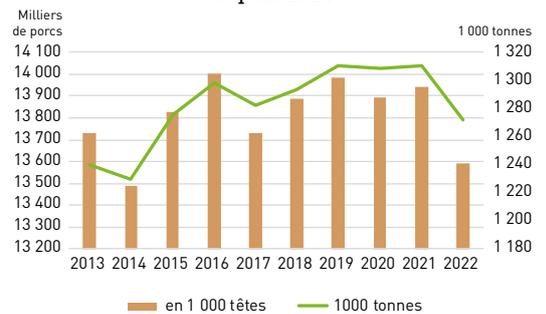
Part de la Bretagne dans le total des abattages français de porc

DES ABATTAGES EN REPLI

La Bretagne abat 13,6 millions de porcins en 2022, soit un recul de 2,5% par rapport à 2021. Les abattages en tonnages sont en repli de 3,0% sur l'année à 1 272 milliers de tonnes. C'est le volume le plus faible depuis 2014. Cinq groupes réalisent l'essentiel de ces abattages avec en tête Cooperl qui en assure 28,3% en 2022. Avec le rachat d'Abera, Bigard devient le 2^e abatteur régional avec 21,5% des volumes. Suivent ensuite par ordre d'importance : le groupe Agromousquetaires (18,7% des abattages régionaux), Jean Floch à 17,2% et Kermené à 14%.

Au niveau national, les abattages sont aussi en repli : 22,984 millions d'animaux (-1,4%) pour 2 154 milliers de tonnes (-2,3%).

Des abattages de porcs en Bretagne au plus bas depuis 2014



Source : Agreste-Draaf Bretagne-Enquête mensuelle au 02/02/2023

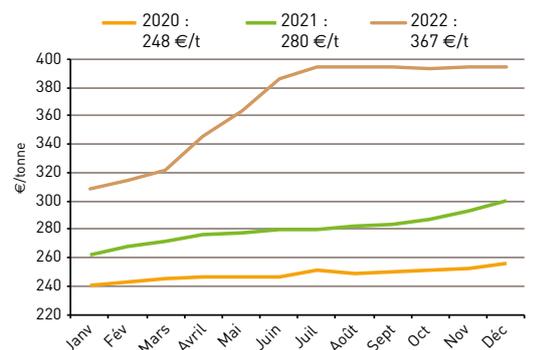
+54%

Hausse du prix moyen de l'aliment porc entre 2020 et 2022

LES CHARGES S'ENVOLENT

Les coûts de l'aliment ont poursuivi leur envolée en 2022 pour atteindre des niveaux record. Le prix de l'aliment Ifip est passé de 309 €/tonne en janvier 2022 à 395 €/tonne en décembre soit une croissance de 28% au cours de l'année. En moyenne sur 2022, ce prix s'établit à 367 €/tonne, bien au-dessus des 280 €/tonne de 2021 (+31%). Alors que les cours se stabilisent depuis l'été, le renchérissement de l'énergie pèse sur les charges des exploitations. Les éleveurs verront leur facture d'électricité grimper en 2023. Les perspectives pour l'année sont malgré tout à une stabilisation des coûts grâce à la détente des prix des céréales. Les incertitudes géopolitiques et climatiques demeurent cependant fortes.

Le prix de l'aliment s'envole en 2022



Source : IFIP au 22/02/2023

Les dynamismes de marchés en 2022

Le prix du porc au MPB a dépassé la barre symbolique des 2€/kg de carcasse en 2022. Un record difficilement imaginable en début d'année. Le marché était en effet déprimé depuis la chute des importations chinoises en provenance de l'UE courant 2021. Ce retournement de tendance est rendu possible par le fort repli de la production européenne qui affecte presque tous les pays. L'exemple germanique est frappant puisque les abattages y chutent de près de 10% en 2022 ! La locomotive espagnole connaît aussi un

essoufflement, après avoir accru ses abattages de 50% en huit ans. 2022 marque un coup d'arrêt avec un repli de plus de 2% de ses abattages par rapport à 2021. A l'échelle de l'Union européenne, la production est estimée en baisse de 5%, ce qui explique l'envolée des cours.

La Bretagne résiste bien puisque ses abattages ne se contractent « que » de 2,5% en 2022 par rapport à 2021. Un chiffre similaire à la France qui voit ses volumes en retrait de 2,3%. La résilience de la filière bretonne, ainsi qu'un

plan d'urgence de 270 millions d'euros décidé par le gouvernement début 2022 pour soutenir la production porcine, peuvent expliquer cette meilleure résistance française.

Côté demande, les exportations européennes sont estimées en repli de 17% en volume en 2022 principalement du fait du retrait chinois. La consommation est quasiment stable à -0,4%. A noter la bonne tenue de la demande en France puisque, d'après les chiffres de FranceAgriMer, les Français accroissent leur consommation de porc de 1,8% en 2022 par rapport à 2021 malgré une hausse des prix de 11%.

Les charges des exploitations porcines montent en flèche en 2022 principalement à cause du prix de l'aliment. Celui-ci gagne près de 100€/tonne au cours de 2022, s'approchant de la marque des 400€/tonne dès l'été. Or toute hausse de 10€/tonne de l'aliment se traduit par un coût alimentaire qui s'accroît de 0,036€/kg de carcasse. Les exploitations sont aussi confrontées à l'envolée du coût de l'énergie qui produira pleinement ses effets en 2023.

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
Le ministère de l'agriculture américain prévoit que la production européenne se contractera de 0,4 % en 2023. La production française est aussi attendue en repli. Cela aurait un effet favorable sur les marchés, comme les cours en ce début d'année 2023 le montrent.	
La FPA continue sa progression à bas bruit en Europe. L'épidémie en Italie se rapproche de la frontière française. Le risque que le virus se propage en France est réel. Si cela devait se produire, les marchés seraient fortement désorganisés.	
Quelle sera l'attitude des consommateurs français et européens face à une forte inflation et un budget restreint? Le porc a l'avantage de demeurer peu cher par rapport aux autres viandes.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est interdit de castrer à vif des porcelets. Il en résulte que la part de mâles entiers ou immunocastrés abattus sur la zone Uniporc Ouest ne cesse de croître. Elle atteint 37% du nombre total de porcs mâles abattus à la fin 2022 selon Uniporc Ouest. Cooperl Arc Atlantique en abat 2,5 millions, les autres opérateurs en totalisent 567 000. Les autres mâles, castrés avec anesthésie locale, sont encore préférés par certains acteurs tels que Bigard. Cette émergence du mâle entier a cependant mis à mal la transparence et l'uniformité du paiement des carcasses puisque les porcs

sont désormais payés différemment selon leur type et selon les acheteurs.

Le fait marquant de 2022 en Bretagne est la reprise d'Abera par le groupe Bigard. Le site d'abattage d'Abera à Saint-Brice-en-Coglès traite en moyenne 1,2 million de porcs par an, ce qui représente 9% des abattages régionaux. Cette acquisition lui permet de passer à une capacité d'abattage annuelle de 2,9 millions de porcs, soit 21,5% des abattages régionaux contre 12,7% sur son ancien périmètre. Cela place Bigard sur la 2^e marche du podium régional derrière Cooperl (28,3% des abattages).

Le secteur du porc bio fait face à un

déséquilibre de son marché. Selon les estimations, la production serait de 20 à 30% supérieure à la demande. Pour y faire face, les acteurs du secteur sollicitent l'aide du ministère de l'agriculture, y compris pour « déconvertir » momentanément des producteurs bio.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Le sanitaire demeure un enjeu fort pour 2023 et au-delà. La FPA continue de progresser en Italie et se rapproche de la frontière française. La France est donc sous la menace permanente d'être elle aussi touchée par cette épidémie.

La contraction de la production au niveau européen a déjà vu certaines entreprises restructurer leurs outils. Le géant Danish Crown ferme en 2023 un atelier de désossage à Hambourg. Fleury Michon annonce aussi la fermeture de son site industriel de Charcuteries Cuisinées à Plélan-le-Grand courant 2023. Enfin, Cooperl abandonne son projet d'abattoir à Lampaul-Guililiau. Le contexte économique et le risque de voir la production baisser en Bretagne pourraient déclencher des restructurations dans la filière régionale, tant au niveau des abatteurs que des salaisonnières.



Un virus qui s'attaque à une production souffrante

L'épisode de grippe aviaire est particulièrement virulent en 2022. Il explique la baisse de 7% de la production française de volaille. La Bretagne est relativement épargnée, ce qui lui permet de conserver des abattages stables. Le casse-tête de la gestion des épizooties de grippe aviaire s'ajoute au problème de fond de la compétitivité de la filière française de volaille.



103000

tonnes de dindes abattues en Bretagne en 2022

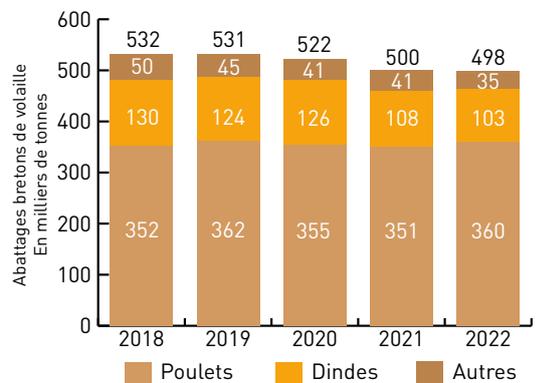
DYNAMIQUES DE MARCHÉ

La Bretagne abat 498 000 tonnes de volailles en 2022 (-0,3%/2021). Le poulet représente 72% des volumes. C'est la seule espèce qui connaît une hausse de ses abattages en 2022 (+2,6%/2021).

Les abattages de dinde bretonne chutent de 4,6% en 2022 par rapport à 2021. Hormis un léger rebond en 2020, la filière dinde est en décroissance continue depuis de nombreuses années.

Le canard, 3^e espèce avicole dans notre région, connaît une très mauvaise année. Ses abattages s'établissent à 16 000 tonnes en 2022 (-16,3%/2021). Des élevages bretons ont été touchés par la grippe aviaire, maladie à laquelle cette espèce est particulièrement sensible. De plus, la filière s'est retrouvée en manque de canetons, ceux-ci provenant majoritairement des Pays de la Loire, région particulièrement touchée par l'épidémie au printemps 2022.

Les abattages bretons de volailles tombent sous les 500 000 tonnes en 2022



Source : Agreste - Draaf Bretagne, enquête auprès des abattoirs au 28/02/2023

169000

tonnes de viande de volaille bretonne sont exportées en 2022

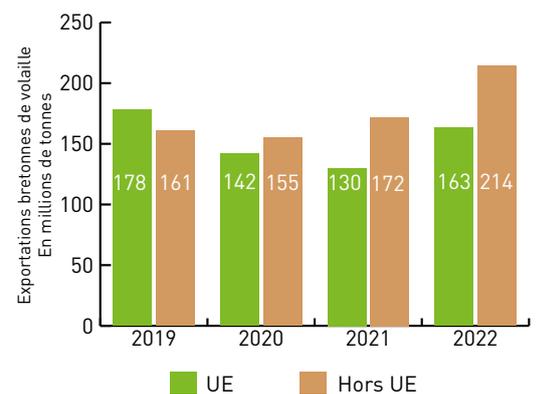
DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX

Les exportations bretonnes de viande de volaille s'élèvent à 377 millions d'euros en 2022 (+25%/2021). Toutefois, en volumes, elles sont en baisse de 5,1% entre 2021 et 2022.

Les volumes exportés vers l'UE sont quasiment stables d'une année sur l'autre. Ils sont en revanche en baisse de 8% vers les pays tiers. Malgré cela, la Bretagne exporte plus vers ces pays que vers ceux de l'UE, tant en valeur qu'en volume.

L'Arabie saoudite demeure la 1^{ère} destination de la volaille bretonne avec 60 000 tonnes exportées vers ce pays en 2022. Une hausse de 4% qui compense en partie le fort recul observé sur d'autres pays : Royaume-Uni (-1500 tonnes), Bénin (-2500 tonnes) et Congo (-2400 tonnes) par exemple.

Une hausse en trompe l'œil des exportations



Source : Douanes - 28/02/2023

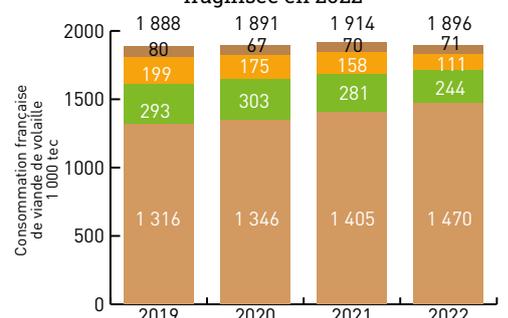
78%

Part du poulet dans la consommation française de volaille

LA CONSOMMATION

La consommation française de volaille s'établit à 1,90 million de tonnes en 2022, en baisse de 0,9% par rapport à 2021. Le poulet est la seule espèce qui connaît une croissance cette année (+4,6%). La chute est en revanche brutale pour la dinde (-13,2%) et plus encore pour le canard (-29,7%), ce qui est cohérent avec des disponibilités en baisse. D'après l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par l'Insee, les prix de la viande de volaille grimpent en moyenne de 11,8% en 2022 par rapport à 2021. C'est plus de deux fois plus élevé que pour l'ensemble des produits alimentaires hors boisson, dont l'ICP moyen progresse de 5,2% sur la période.

Une consommation française de volailles fragilisée en 2022



Source : FranceAgriMer d'après SSP et douane française

Les dynamismes de marchés en 2022

La grippe aviaire perturbe la filière volaille depuis de nombreuses années. **Cependant, l'ampleur de l'épidémie du printemps 2022 est inédite pour la France.** Elle touche de plein fouet les Pays de la Loire, 2^e région productrice de l'hexagone et territoire concentrant beaucoup d'outils de production nécessaires à la génétique et à la multiplication des animaux pour l'ensemble des filières avicoles françaises. Cette épizootie explique en grande partie le recul de 6,9% de la production nationale de volaille en 2022 par rapport à 2021. La dinde et le canard étant plus

sensibles au virus, leur production chute plus drastiquement : respectivement -17,4% et -33,6% sur la même période !

Avec une stabilité de ses abattages en 2022 (498 000 tonnes contre 500 000 tonnes en 2021), la Bretagne s'en sort bien. La région est restée relativement préservée avec peu de cas déclarés en 2022. Les abattages de canards refluent malgré tout de 16% en moyenne sur l'année, pénalisés par le manque de canetons et le fait que quelques élevages sont touchés par le virus. Les coûts de production continuent

leur envolée, gonflés par le renchérissement de l'aliment (+25% en un an) et de l'énergie. En fin d'année, une stabilisation est observable à un niveau très élevé. Aidés par le manque d'offre, les abatteurs réussissent à obtenir des hausses des prix de vente auprès de leurs clients.

Cela se traduit par des prix à la consommation qui connaissent une forte inflation : **la viande de volaille coûte 11,8% plus cher en moyenne en 2022 qu'en 2021.** Cette hausse, combinée à un manque de disponibilité, explique le léger recul de la consommation française de 0,9% cette année, les dindes et canards étant les plus touchés.

Les importations viennent compenser les pertes de volumes en France. Pour l'ensemble des volailles, elles s'accroissent de 8,8% en volume et représentent désormais 43% de la consommation nationale. Ce taux dépasse les 50% pour le poulet ! Les exportations marquent le pas, les expéditions bretonnes se contractant de 5,1%. Manque de disponibilités et fermeture de certains marchés à cause de la grippe aviaire expliquent ce retrait.

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
L'influenza aviaire continuera de faire l'actualité en 2023. La Bretagne compte plus de foyers en ce début 2023 qu'à la même période en 2022. Les productions régionale et nationale risquent d'être une nouvelle fois entamées.	
Le coût des matières premières se stabilise. Bien que volatil, le prix des céréales pourrait rester plus sage cette année ce qui permettrait aux charges des élevages de volaille de rester contenues.	
La hausse des prix de vente peut peser sur la consommation. S'ajoute le risque que les acheteurs continuent de se tourner toujours davantage vers les importations. La filière française devra se battre pour regagner les parts de marchés perdues.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

En 2021, LDC avait repris officiellement le volailler breton Ronsard. L'entreprise avait annoncé le projet de construire pour 2024 un nouvel abattoir à Bignan dans le Morbihan, d'une capacité de 800 000 poulets par semaine, destinés à fournir les marchés de l'agro-industrie et de la restauration hors foyer. **En mai 2022, le groupe annonce qu'il suspend ce projet.** Plusieurs raisons sont évoquées parmi lesquelles l'hésitation à implanter son futur abattoir dans une zone à forte densité d'élevages, vulnérable à la propagation de la grippe aviaire. Le géant sarthois n'a pas précisé ses intentions, mais un abandon définitif de

ce projet serait un mauvais signe pour la filière régionale.

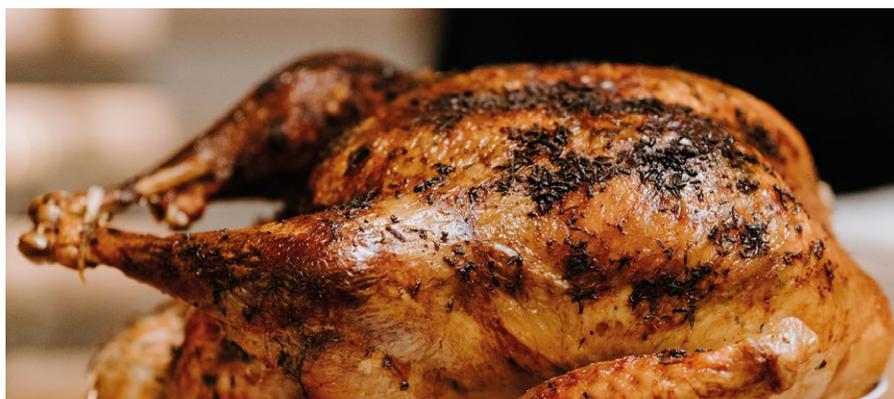
A la suite du déclenchement du conflit en Ukraine, l'Union européenne a pris la décision de suspendre les droits de douanes avec ce pays pour une durée d'un an, suspension vraisemblablement renouvelée en 2023. Quelques mois après cette initiative, les premiers chiffres montrent qu'un report de ses expéditions du Moyen-Orient vers l'Union européenne est à l'œuvre. Est-ce que cette tendance se poursuivra ces prochaines années ?

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Alors que la grippe aviaire est désor-

mais considérée comme endémique en France, **la filière doit adopter les meilleures stratégies pour y faire face et essayer d'en limiter les conséquences.** Amélioration de la biosécurité et vaccination sont des solutions partielles. Une réflexion sur « l'élevage avicole de demain » doit commencer prochainement. Parmi les pistes évoquées apparaissent « la maîtrise de la densité d'élevages sur les territoires à risque de diffusion » ainsi qu'une « réflexion sur la réorganisation économique des filières ». La Bretagne étant la région avicole la plus dense de France, elle est concernée en premier lieu.

La poursuite de la hausse des importations, certes accélérée par la grippe aviaire, montre que la filière française n'a pas suffisamment amélioré sa compétitivité pour contrer la volaille en provenance de Belgique ou de Pologne. Alors que la souveraineté alimentaire est souvent évoquée, la production avicole française est en déclin. Malgré les investissements réalisés ces dernières années, particulièrement en Bretagne, notre région semble ne pouvoir au mieux que maintenir son potentiel de production.



L'euphorie des prix

L'expansion de l'influenza aviaire en 2022 a bouleversé le marché des œufs. Les prix des charges (aliment, énergie, poulettes...) et les cotations des œufs coquilles et des œufs pour l'industrie se sont maintenus à des niveaux élevés durant toute l'année. Malgré la hausse du prix des œufs au détail, les achats des ménages restent dynamiques.



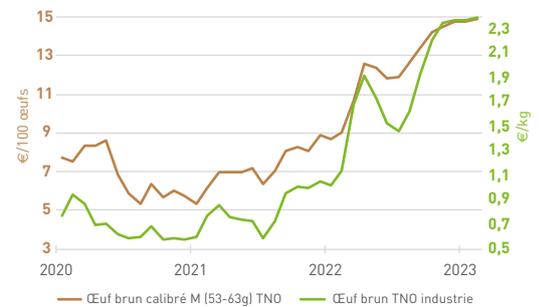
+80 %

Évolution de la cotation de l'œuf calibré M en 2022/2021

COTATIONS

Les disponibilités en œuf sur les marchés européens et français sont réduites avec la propagation de la grippe aviaire et la hausse du prix de l'aliment. De plus, la hausse des prix des produits alimentaires favorise la demande en œuf, qui est la protéine la moins chère. Ainsi, le marché de l'œuf connaît une situation inédite avec un prix de l'œuf calibré supérieur à 9€/100 œufs. La cotation moyenne de l'œuf calibré M (œuf moyen, entre 53 et 63g) atteint 12,22€/100 œufs. L'évolution de la cotation de l'œuf industrie est comparable. A certaines périodes de l'année, pour pallier le manque d'œufs coquille et d'ovoproduits, les industriels se retournent vers la marchandise étrangère. La cotation moyenne annuelle de l'œuf industrie atteint 1,75 €/kg.

Des cotations fortement impactées par l'influenza aviaire



Source : FranceAgriMer-RNM - Les Marchés

158,65

Niveau de l'indice Itavi aliment poule pondeuse en décembre 2022 (base 100 en 2014)

PRIX DE L'ALIMENT

En conséquence de la hausse du prix des matières premières, l'indice Itavi de l'aliment poule pondeuse connaît une forte inflation en 2022. Malgré une tendance à la stabilisation au 2nd semestre, il progresse globalement de 32% entre 2021 et 2022. Selon l'Itavi, le coût de production va de 8€/100 œufs pour les poules en cage à plus de 16€/100 œufs pour les œufs bio. En 2022, tous les modes d'élevage sont confrontés à une hausse du coût de production. Cette augmentation est imputée à 75% à la hausse du prix de l'aliment et à 15% au prix de la poulette. La hausse du coût de production est la plus forte (+29%) pour les poules.

Un indice du prix de l'aliment élevé



Source : Itavi

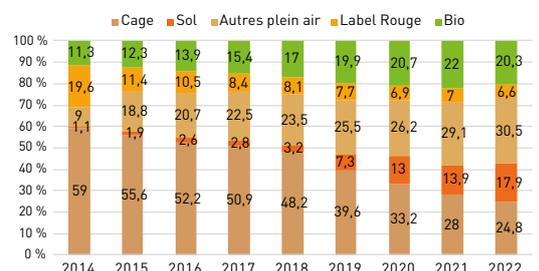
1,7

perte de point de part de marché pour l'œuf bio perdu

AUTRES ÉLÉMENTS

Selon IRI, les achats d'œufs de poule par les ménages français ont légèrement augmenté (+0,6%) entre 2021 et 2022. La chute des œufs cage se poursuit en 2022 en raison de leur déréférencement par les GMS. Les œufs bio plongent après plusieurs années de croissance, conséquence de la baisse en gamme des achats des consommateurs en raison de l'inflation. Les œufs au sol enregistrent à l'inverse une progression élevée (+23%). Les œufs alternatifs représentent, en 2022, 75,3% des œufs achetés par les ménages en GMS. La part des œufs bio, Label Rouge et cage diminue au profit des autres œufs produits en plein air, notamment des œufs au sol qui passent de 13,9% du marché en 2021 à 17,9% en 2022.

Diminution de la part des œufs bio dans les achats des ménages en GMS



Source : Itavi d'après IRI

Les dynamismes de marchés en 2022

En 2022, le marché de l'œuf est profondément perturbé par l'influenza aviaire qui impacte la production. Aux Etats-Unis la production est annoncée en baisse de 4,2%. Selon l'Itavi, **la production de l'UE baisse de 2% en 2022/2021 et de 8% en France**. En France, au printemps, les Pays de la Loire et la Vendée ont été fortement touchés. De fin 2022 à début 2023, l'épidémie se répand en Bretagne, avec de nombreux cas en Côtes-d'Armor dans le secteur le plus

dense en poules pondeuses de France. Le département des Côtes-d'Armor produit 18% des œufs français.

En raison de l'inflation sur les produits alimentaires, les ménages français ont favorisé la consommation d'œuf. Malgré la hausse de son prix au détail, l'œuf reste la protéine la moins chère. Face à ce marché très tendu, les opérateurs se sont retrouvés en situation de pénurie. Ils se sont donc tournés vers les pays tiers. **Les importations de**

l'UE ont progressé de 35% en volume et de 57% en valeur en 2022/2021. L'Ukraine est devenue son 1^{er} fournisseur en moyenne sur l'année. Sur la même période, **les importations françaises d'œufs coquille progressent de 51%**. Les achats à la Pologne (qui détrône l'Ukraine de sa place de 1^{er} fournisseur depuis le mois d'octobre) progressent de **460%**. L'Espagne, en recul, dispose de 27% de parts de marché, mais reste le 1^{er} fournisseur du pays sur l'ensemble de l'année 2022. **En ovoproduits, la hausse des achats français atteint 19%**, en provenance principalement des Pays-Bas et de la Belgique. Après une amélioration en 2021, le solde global redevient négatif et se rapproche de celui de 2020. Il atteint -45500 tonnes équivalent œufs coquille et -81,8 millions d'euros.

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
Comment va évoluer l'influenza aviaire ? La Bretagne a été particulièrement touchée en fin d'année 2022 et en début d'année 2023.	?
Avec l'inflation, les consommateurs se sont détournés des œufs alternatifs et surtout des œufs bio. Est-ce que la demande en œufs bio repartira à la hausse une fois que la crise sera passée ?	?
L'ovosexage est obligatoire aujourd'hui en Allemagne et en France, mais pas dans les autres pays de l'Union européenne. Cela crée des distorsions de concurrence.	↓

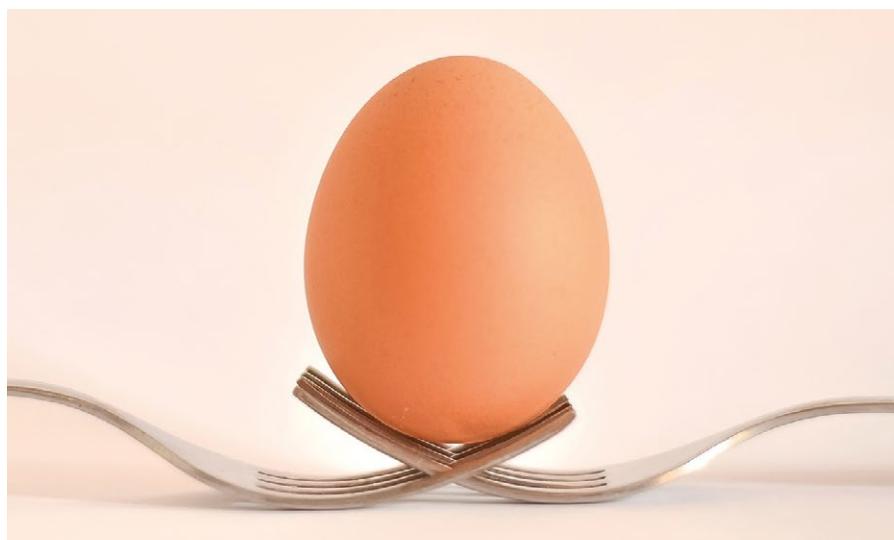
Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

LDC se développe dans l'œuf. Dans un 1^{er} temps, le groupe a acquis la **marque Matines**, auprès du groupe Avril. Matines est la 2^e marque française (derrière Œufs de Nos Villages). **Dans un 2nd temps, le groupe LDC a acheté quatre sites industriels Ovoteam** (environ 900 millions d'œufs transformés) au groupe Avril. Cette opération permet au groupe LDC, déjà propriétaire de Lœuf, de renforcer sa position dans l'œuf coquille et principalement en œufs plein air et biologiques. La reprise d'Ovoteam permet aussi à LDC d'accéder aux débouchés de la restauration collective.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Un accord interprofessionnel a été validé en octobre 2022 pour deux ans, concernant **le financement des surcoûts liés à l'ovosexage**, le broyage des poussins mâles étant interdit en France depuis le 1^{er} janvier 2023. La cotisation s'élèvera à 0,59€/100 œufs, prélevée par les centres d'emballage sur les ventes aux enseignes de la distribution, puis reversée au CNPO qui les rétrocèdera par la suite aux couvoirs (cinq entreprises en France). Cette mesure en place en Allemagne depuis le 1^{er} janvier 2022 a eu des conséquences sur la filière germanique, qui dorénavant importe 30% de ses poussins. **Après la France, c'est l'Italie qui a pris**



cette décision pour 2026. Les autres pays de l'UE n'ont pour l'instant pris aucun engagement.

Face à la grippe aviaire qui s'est largement répandue en 2022-23 avec des conséquences néfastes sur tous les maillons de la filière, la réflexion se poursuit pour faire front. Beaucoup d'efforts ont déjà été réalisés par la filière, particulièrement en matière de biosécurité. Des réflexions sont en cours, concernant notamment la diminution de la densité des élevages et la vaccination, qui vient d'être autorisée par la Commission européenne. Le scénario de la stratégie vaccinale devrait être établi en mai, pour une mise en œuvre à partir de septembre.

Le 21 février, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) a publié un rapport sur le bien-être animal pour les poules pondeuses et les poulets de chair. Parmi les recommandations, l'Efsa préconise notamment de mettre fin à l'élevage de poules pondeuses en cage. Cette recommandation devrait aboutir à une proposition législative de la Commission européenne fin 2023. Bien que la filière française ait anticipé la transition vers la fin des œufs cage, plus de 30% des œufs produits en France en 2022 sont des œufs en cage. L'enjeu sera donc de poursuivre cette transition afin de répondre aux attentes de l'Union européenne en termes de bien-être.

Un déclin de la production parti pour durer

La décapitalisation des cheptels laitiers et allaitants français, entamée il y a quelques années, se matérialise au niveau des abattages en 2022. La baisse de l'offre en France et en Europe explique les cotations record enregistrées pour tous les types de bovins. Le marché du veau de boucherie poursuit son redressement au prix de mises en place réduites mais est particulièrement touché par la hausse des charges.



21 500

€/ETP non salarié

C'est le résultat courant avant impôts des producteurs français de viande bovine en 2021

PRIX ET REVENUS

Les cotations poursuivent leur croissance pour tous les types de bovins en 2022. Le prix moyen des vaches laitières de réforme P= s'accroît de 46% en 2022 par rapport à 2021 et de 66% par rapport à 2020 ! Les jeunes bovins allaitants finissent l'année à 5,20€/kg de carcasse pour les JB U- (+25% par rapport à 2021). Le prix moyen des vaches R+ bat des records : il atteint en moyenne 5,23€/kg de carcasse en 2022.

Le marché des veaux de boucherie connaît aussi une bonne conjoncture en 2022, toutefois avec des hausses de moindre ampleur.

Les résultats courants par UTA des exploitations spécialisées en viande bovine devraient continuer de s'améliorer en 2022 après la progression de 2021.

Les cotations poursuivent leur ascension en 2022



Source : Agreste - FranceAgriMer - Cotations régionales hebdomadaires

288 000

tonnes

C'est la quantité de viande bovine abattue en Bretagne en 2022

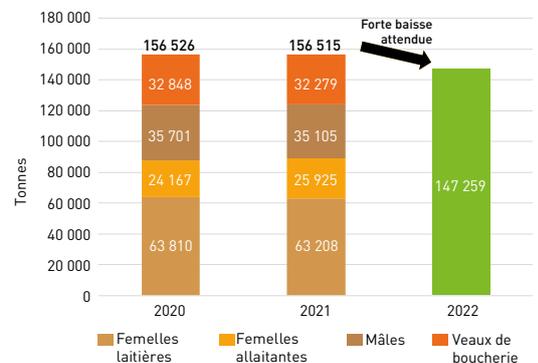
DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Les chiffres de l'EdE sur le nombre de gros bovins bretons prenant la direction de l'abattoir montrent que ceux-ci sont nettement inférieurs en 2022 par rapport à 2021 pour l'ensemble des bovins. La baisse est de 7,1% pour les vaches laitières et les veaux de boucherie. Le nombre de femelles allaitantes bretonnes abattues chute de 3%. Enfin, la production régionale de bovins mâles recule de 4,9% en têtes sur l'année.

D'après ces évolutions, la production régionale de viande bovine devrait s'établir à 147 000 tonnes soit un repli de 5,9% sur l'année.

La production bretonne ne représente qu'environ la moitié des abattages régionaux de bovins. En 2022, ces derniers régressent de 8,1% par rapport à 2021.

Forte baisse de la production bretonne en 2022



Source : Agreste, SAA. Pour 2022, estimation Chambre d'agriculture à partir des données EdE

8,2 %

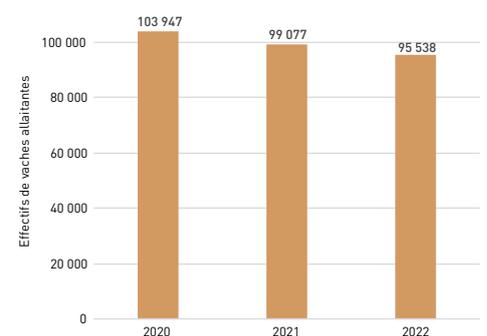
Des effectifs des vaches allaitantes bretonnes sont en bio

AUTRES ÉLÉMENTS

Le cheptel allaitant breton poursuit sa décapitalisation en 2022. La région compte désormais moins de 95 500 vaches allaitantes. Leur nombre recule de 3,6% en 2022 par rapport à 2021. Sur 10 ans, la diminution s'élève à 21%. Le nombre de vaches allaitantes bio est de 8 073 en 2021, en légère baisse par rapport aux 8 680 têtes de 2020.

Le cheptel laitier se contracte aussi, le nombre de vaches s'établissant à 709 000 fin 2022. Les effectifs laitiers baissent pour la 5^e année consécutive. Ils sont désormais repassés au-dessous du niveau des années 2010. Au plus haut, en 2017, la Bretagne comptait 778 000 vaches laitières, soit une baisse de 9% depuis.

Le nombre de vaches allaitantes poursuit son déclin en Bretagne



Source : Infocentre des EdE de Bretagne

Les dynamismes de marchés en 2022

La hausse des prix des bovins s'accroît nettement en 2022 en France et partout en Europe. Le manque d'offre explique ce phénomène. 3,02 millions de gros bovins ont été abattus en France, soit une baisse de 3,7% par rapport à 2021. Ainsi, la décapitalisation qui se constate en France depuis six ans se répercute pleinement depuis cette année. En Bretagne aussi, la chute des effectifs de bovins entamée en 2018 se matérialise au niveau de la production. **Le nombre de bovins produits par la région baisse de 6,6% en 2022 par rapport à 2021.** L'ensemble

des catégories sont touchées et plus particulièrement les vaches de réforme dont le nombre chute de **7,6%** d'une année sur l'autre.

Les autres pays européens connaissant aussi des reculs de production, les prix s'envolent. **Le cours moyen de la vache laitière P= passe ainsi en moyenne de 3,13€/kg de carcasse en 2021 à 4,58€/kg de carcasse en 2022 soit une hausse de 46% !** Les prix des vaches allaitantes s'accroissent aussi. La cotation de la vache R+ finit l'année à une moyenne de 5,23€/kg, un niveau inédit qui témoigne du manque d'offre.

Côté demande, **la consommation française fait plus que résister malgré une inflation annuelle supérieure à 10%** pour les viandes de bœuf et de veau. Les achats de bœuf des Français augmentent en effet de 1% en 2022. Il en résulte que **les importations bondissent de 22%** pour compenser les volumes français manquants.

La hausse des coûts de production vient partiellement entamer les gains générés par les meilleurs prix de vente. L'indice Ipampa viande bovine, qui mesure les prix d'achat des moyens de production agricoles, est en hausse de 19% en un an.

Le marché des veaux de boucherie poursuit son redressement en 2022. Le cours moyen du veau rosé clair O s'établit à 6,84€/kg de carcasse en 2022 (+17% par rapport à 2021). Les coûts de l'aliment atteignent un sommet en juillet mais rebaissent depuis. Ce bon équilibre des marchés est rendu possible par la réduction des mises en place de la part des intégrateurs. **Les sorties boucherie sont en repli marqué : -7,1% en Bretagne en 2022 par rapport à 2021.**

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
La production française de viande bovine devrait baisser de 1,6% en 2023. C'est la conséquence de la réduction du cheptel laitier et allaitant depuis plusieurs années. La tendance étant la même en Europe, cette diminution de l'offre devrait soutenir les cours.	
La consommation est demeurée solide en 2022. Est-ce que les Français continueront d'acheter autant de viande bovine, malgré un pouvoir d'achat rabaissé par l'inflation ?	
Le coût des intrants a fortement augmenté en 2022 : +19% pour l'Ipampa viande bovine. Les marchés des matières premières pourraient se stabiliser en 2023 mais les prévisions sont peu fiables dans ce domaine.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

Alors que la contractualisation est obligatoire entre les producteurs de bovins et leurs premiers acheteurs depuis 2022, **très peu de contrats ont été signés jusqu'ici.** L'intérêt pour ces contrats varie d'un abatteur à l'autre. Quant aux éleveurs, ils semblent dans l'ensemble très réticents à s'engager dans ce processus. Beaucoup estiment que cela leur retire de la liberté et de la souplesse.

L'Union européenne a conclu le 1^{er} juillet 2022 un accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande. **Celui-ci prévoit l'ouverture progressive en sept ans d'un contingent à droit réduit de viande bovine néo-zélandaise de 10000 tonnes.** Les négociations de modernisation de l'accord UE/Chili se sont achevées en fin d'année et prévoient que le contingent pour la viande bovine chilienne passe de 2 900téc en 2022 à 4 900téc à l'entrée en vigueur. D'autres négociations sont en cours, notamment avec l'Indonésie et l'Australie. Ce dernier est le plus risqué pour la filière viande bovine européenne, car l'Australie est un gros pays exportateur de viande bovine à prix très compétitifs. Enfin, l'UE ambitionne toujours de ratifier l'accord avec le Mercosur.



LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La nouvelle Pac est globalement défavorable aux élevages allaitants. En effet, les aides couplées pour les vaches allaitantes diminuent. En moyenne les fermes allaitantes devraient perdre 15% sur les aides couplées, mais les écarts pourraient être importants selon les exploitants. Elles sont aussi perdantes sur les aides du 1^{er} pilier du fait de la convergence des aides. Cette convergence a tendance à pénaliser particulièrement les systèmes naisseurs engraisseurs intensifs.

En 2023, l'Union européenne révisera

ses normes sur le bien-être animal pour une entrée en vigueur en 2027. Elles concerneront tous les animaux d'élevage. Parmi les évolutions évoquées : l'interdiction des stalles, où sont isolés les veaux à leur naissance, l'augmentation des espaces alloués à chaque animal ou encore la limitation du temps passé dans les transports. **Ces réglementations pourraient avoir des conséquences importantes pour les éleveurs en termes d'investissements, mais aussi pour les filières** si les transports de veaux et de bovins vivants devaient être limités dans le temps et l'espace.

Offre et qualité limitées

La production et la qualité des productions légumières destinées au marché du frais ont souffert cette année de la chaleur et du manque d'eau. Alors que les prix au détail augmentent, la consommation résiste pour l'instant. Face au déficit structurel de production en France, le plan de souveraineté des fruits et légumes vise à améliorer l'autonomie nationale.



1^{er}

C'est la place de la tomate dans le palmarès des légumes produits en France (15 % des volumes)

MARCHÉ DE LA TOMATE

En début de campagne, l'offre est réduite. Les plantations ont en effet été retardées dans la plupart des pays du nord de l'Europe, pour limiter le besoin en énergie et l'exposition à la flambée de son prix. Les prix sont fermes jusqu'en juillet 2022. Par la suite, l'offre plus abondante entraîne la chute des prix, déclenchant la mise en crise conjoncturelle.

Malgré des surfaces en hausse de 7%, la production française recule de 3% par rapport à 2021, en raison de la sécheresse. Les volumes de production bretons diminuent de 5% par rapport à 2021, ainsi que par rapport à la moyenne quinquennale. Reflet d'une offre contrainte, le prix est supérieur de 27% à celui de 2021 en moyenne annuelle, et de 30% à la moyenne quinquennale.

Tomates grappes : des apports en baisse



Source : DRAAF Bretagne-SRISE et RNM au 14/03/2023

MARCHÉ DU CHOU-FLEUR

Les surfaces implantées sont stables dans l'Ouest sur un an. Cette stabilité masque un repli de 8% par rapport à la moyenne quinquennale, tant dans l'Ouest qu'au niveau national.

En Bretagne, des bonnes conditions et en fin d'année permettent une hausse de 6% des apports sur un an. Mais les apports sont en recul de 16% par rapport à la moyenne quinquennale, conséquence de la baisse des surfaces implantées et de la sécheresse en été. En raison de la demande atone et d'une hausse des volumes en fin d'année, le prix annuel 2022 est inférieur à celui de 2021 et à la moyenne quinquennale.

Selon le CerFrance Bretagne, la marge brute en chou-fleur pour la campagne 2021/2022 est à un niveau bas à 3 280€/ha, en raison du prix.

Une hausse des apports de chou-fleur

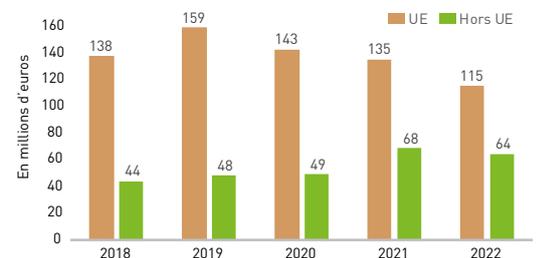


Source : DRAAF Bretagne-SRISE et RNM au 14/03/2023

AUTRES ÉLÉMENTS

Le chiffre d'affaires des exportations bretonnes de légumes s'élève à 179 millions d'euros, en recul de 11,9% par rapport à 2021. La baisse est plus limitée en volume (-6%). Quatre pays (Allemagne, Pays-Bas, Italie et Royaume-Uni) représentent 45% des exportations bretonnes de légumes frais en valeur en 2022. Malgré une chute de 29% à destination de l'Allemagne, ce pays reste la 1ère destination, suivi des Pays-Bas et de l'Italie. Le Royaume-Uni est la 1ère destination hors UE, en 4e position avec des exportations en recul de 13%.

Un recul des exportations bretonnes de légumes



Source : Douanes

49%

des choux-fleurs bretons sont produits dans le Finistère

MARCHÉ DU CHOU-FLEUR

Les surfaces implantées sont stables dans l'Ouest sur un an. Cette stabilité masque un repli de 8% par rapport à la moyenne quinquennale, tant dans l'Ouest qu'au niveau national.

En Bretagne, des bonnes conditions et en fin d'année permettent une hausse de 6% des apports sur un an. Mais les apports sont en recul de 16% par rapport à la moyenne quinquennale, conséquence de la baisse des surfaces implantées et de la sécheresse en été. En raison de la demande atone et d'une hausse des volumes en fin d'année, le prix annuel 2022 est inférieur à celui de 2021 et à la moyenne quinquennale.

Selon le CerFrance Bretagne, la marge brute en chou-fleur pour la campagne 2021/2022 est à un niveau bas à 3 280€/ha, en raison du prix.

Une hausse des apports de chou-fleur

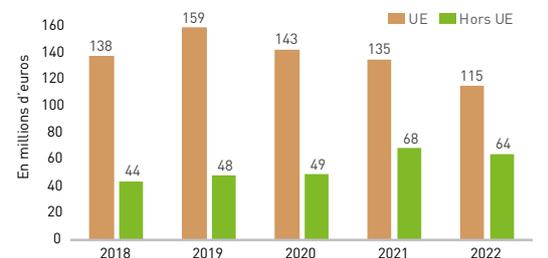


Source : DRAAF Bretagne-SRISE et RNM au 14/03/2023

AUTRES ÉLÉMENTS

Le chiffre d'affaires des exportations bretonnes de légumes s'élève à 179 millions d'euros, en recul de 11,9% par rapport à 2021. La baisse est plus limitée en volume (-6%). Quatre pays (Allemagne, Pays-Bas, Italie et Royaume-Uni) représentent 45% des exportations bretonnes de légumes frais en valeur en 2022. Malgré une chute de 29% à destination de l'Allemagne, ce pays reste la 1ère destination, suivi des Pays-Bas et de l'Italie. Le Royaume-Uni est la 1ère destination hors UE, en 4e position avec des exportations en recul de 13%.

Un recul des exportations bretonnes de légumes



Source : Douanes

2/3

des exportations bretonnes de légumes frais sont à destination de l'Union européenne

Les dynamismes de marchés en 2022

Une année 2022 compliquée au niveau de la production. Les températures élevées l'été et le manque d'eau dès le 2nd trimestre limitent les volumes dans la plupart des légumes. Ces conditions climatiques entraînent des défauts de qualités et limitent la pousse. En artichauts, par exemple, les petits calibres refusés par la grande distribution sont difficiles à écouler en l'absence de l'usine D'Aucy (anciennement Ravalec),

définitivement fermée au printemps 2022.

Dès le début de l'année, le démarrage du conflit ukrainien perturbe le marché des légumes frais. L'inflation des prix qui se renforce au 2nd trimestre en lien avec ce conflit et aussi à une offre parfois limitée pénalise la consommation. L'année 2022 est globalement moins dynamique en matière de consommation, sauf l'été, saison classique-

ment plus propice à la consommation de fruits et légumes frais. Les achats reculent de 7% sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à 2021, et de 3% par rapport à la moyenne 2019-21, qui peut s'expliquer par la hausse des prix. Par la suite, **la météo plus hivernale de décembre redynamise la demande en légumes d'hiver. Selon l'Insee, les prix des fruits et légumes frais au détail augmentent de 6,7% entre décembre 2021 et novembre 2022.** Cette hausse des prix n'est pas sans impact sur la consommation. Ainsi, d'après le baromètre de confiance d'Interfel de 2022, près de la moitié des Français **opèrent un glissement en gamme en achetant moins de fruits et légumes avec une mention différenciante (labels, origine France ou locale).**

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
La hausse des prix des fruits et légumes au détail devrait avoir un impact sur le niveau de consommation.	
Le plan de Souveraineté fruits et légumes lancé par le Ministère de l'Agriculture début 2023, pourrait redynamiser la production et la consommation de légumes.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

L'usine D'Aucy de transformation d'artichauts en fonds pour la conserve et la surgélation a fermé au printemps 2022 en raison de problèmes récurrents d'approvisionnement. Même si le débouché principal de l'artichaut breton est le marché du frais (quatre têtes d'artichaut charnu sur cinq), cette usine permettait de réguler l'offre et de donner un débouché aux excédents de production et aux produits non conformes pour le marché du frais.

Dans le cadre de la loi Agenc, le Gouvernement avait proposé dans un décret

une liste d'une quarantaine de fruits et légumes dispensés de l'obligation d'interdiction d'utilisation du plastique, en précisant le calendrier de leur sortie de l'utilisation de plastique jusqu'en 2026. Le Conseil d'État a jugé ce calendrier progressif non conforme au cadre fixé par la loi. Le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a donc proposé un nouveau texte le 15 décembre 2022. Celui-ci propose une liste d'une vingtaine de fruits et légumes exemptés de l'interdiction d'emballages plastiques. On y trouve, par exemple, les fruits rouges, endives, champignons,

épinards... La 2^e liste contient des produits autorisés à être vendus jusqu'au 31 décembre 2023 en conditionnement composé pour tout ou partie de plastique, afin de permettre l'écoulement des stocks d'emballage.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Le taux d'auto-approvisionnement français en fruits et légumes frais est passé de 64,6% en 2000 à 50,8% 20 ans plus tard (61,3% pour les fruits et 39,6% pour les légumes). Le Ministère de l'Agriculture lance le plan de Souveraineté fruits et légumes début 2023 avec un budget de 200 millions d'euros pour cette année. Un 1^{er} enjeu est de gagner cinq points de souveraineté en fruits et légumes dès 2030 et 10 points à l'horizon 2035. Le 2^e enjeu est de travailler à la transition énergétique. L'effort du soutien se concentre sur la modernisation et la décarbonation du parc de serres, le renouvellement des vergers, les agroéquipements innovants et la R & D.

L'année 2022, exceptionnelle du point de vue des conditions climatiques, a mis en évidence les incidences de ces conditions extrêmes sur les volumes et la qualité des productions légumières. Sachant que le changement climatique risque de rendre ces épisodes plus fréquents, la gestion de l'eau est un enjeu primordial pour le maintien des volumes et la qualité des légumes bretons. Actuellement, seule 1,1% de la SAU bretonne est irriguée.



Recul des volumes

En 2022, la chaleur et le manque d'eau ont impacté toute la filière, avec une baisse des volumes et une moindre qualité. Face au risque de poursuite de la désaffection des producteurs, la filière a anticipé les négociations sur les prix et les surfaces pour la campagne 2023. Avec la démarche « Les Légumiers de demain » la filière réfléchit à son avenir.



21 435

ha

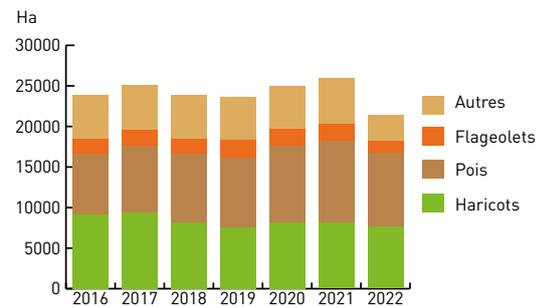
C'est la surface semée en légumes pour la transformation dans le Grand-Ouest

↑ SURFACES SEMÉES

Le Grand-Ouest est la 2^e région pour les surfaces nationales en légumes pour la transformation avec 33,2% des surfaces totales, dont 44,9% des surfaces en flageolets.

Le pois reste le légume le plus semé avec 9 110ha en 2022, suivi par les haricots (7 614 ha) et les flageolets (1549 ha). Les surfaces en autres légumes (dont épinards, carottes...) s'élèvent à 3162ha. Les surfaces régressent de 17% par rapport à 2021 et de 13% par rapport à la moyenne 2019-2021. Le recul atteint 9% en pois et 6% en haricots. En flageolet la chute sur un an s'élève à 26%.

Des surfaces semées en baisse sensible dans le Grand-Ouest



Source : Cénaldi

93%

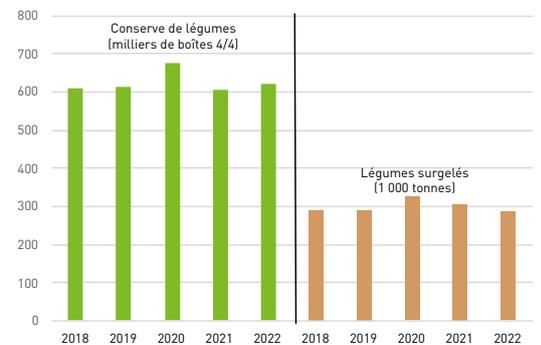
des légumes pour la transformation sont d'origine française

↑ DYNAMIQUES DE MARCHÉS

En 2022, la consommation à domicile des légumes en conserve a progressé de 3% par rapport à 2021. Par contre elle recule de 1,5% par rapport à la moyenne 2019-2021, moyenne inhabituellement élevée en raison de l'année 2020 atypique, où les confinements avaient dopé la consommation. 95% des foyers français consomment des légumes en conserves.

A l'inverse, la consommation de légumes surgelés diminue de 7% par rapport à 2021 et par rapport à la moyenne 2019-2021. Elle retrouve le niveau de 2019. Selon le Cénaldi, ce recul s'explique par une disponibilité réduite des produits en raison des aléas climatiques. De plus, du fait de la chaleur, les consommateurs privilégient les produits surgelés sucrés plutôt que salés.

Reprise des achats de conserves



Source : Kantar pour Cénaldi

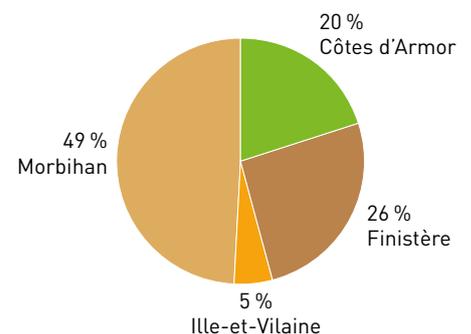
24%

des exploitations bretonnes en légumes pour la transformation pratiquent l'irrigation

↑ AUTRES ÉLÉMENTS

Selon les données du Recensement agricole 2020, il existe 1104 exploitations bretonnes de production de légumes pour la transformation. Trois EPCI (Loudéac Communauté – Bretagne Centre, Ploërmel et Pontivy Communauté) regroupent 27,6% des exploitations et des surfaces en légumes pour la transformation. 60,4% des exploitations en légumes pour la transformation possèdent des productions animales, dont plus de la moitié se trouvent dans le Morbihan. 266 d'entre elles pratiquent l'irrigation sur une surface de 6468ha, ce qui représente 46% de la surface bretonne en légumes pour la transformation.

Exploitations en légumes pour la transformation



Source : Agreste-RA 2020-traitement Draaf Bretagne

Les dynamismes de marchés en 2022

La campagne 2022 a été **l'une des plus difficiles en lien avec la chaleur et le manque d'eau**. La campagne a été catastrophique en haricots avec des rendements inférieurs de 40 à 50 % en Bretagne par rapport aux prévisions. La qualité a aussi été décevante avec des problèmes de fil. Au niveau national, le

recul atteint 25 %. Le flageolet a connu les mêmes problèmes de chaleur et de manque d'eau. Le pois a mieux résisté. Cependant, des surfaces n'ont pas été récoltées pour la consommation humaine car la maturité a été trop rapide et les pois sont devenus durs. En grosses carottes, les rendements sont

inférieurs, en lien avec la sécheresse, les coups de chaleur mais aussi un hiver en dents de scie (alternance de périodes d'humidité et de gel), et des conditions de récolte pas optimales. Avec des approvisionnements des usines irréguliers et des volumes de production de légumes nettement inférieurs aux prévisions, les sites de transformation des légumes ont été désorganisés. En Bretagne, les volumes transformés sont inférieurs d'un quart aux prévisions. La qualité étant irrégulière, le tri en usine a aussi été plus important.

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
L'augmentation des prix au détail liée à la hausse des coûts de production agricoles industriels devrait avoir une incidence à la baisse sur le niveau de consommation.	
Le développement de l'irrigation en Bretagne permettrait de régulariser en qualité et en volume la production face aux aléas climatiques mais les capacités mises en jeu restent insuffisantes face aux besoins.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

Dans le cadre du **plan de souveraineté dédié aux fruits et légumes établi en 2022**, l'objectif est d'améliorer l'auto-alimentation de la filière (passer de 40 % en 2022 à 52 % en 2030) et aussi d'élever la consommation des « plus petits consommateurs » (moins de 3,5 portions par jour). Cet objectif induirait une hausse de la production de légumes en conserves et surgelés de 200 000 tonnes. La production annuelle française actuelle atteint 600 000 tonnes. L'atteinte de cet objectif impliquerait donc un accroissement des surfaces cultivées, c'est-à-dire une inversion de la tendance actuelle, que ce soit au niveau régional ou au niveau national. Pour parvenir à cet objectif, le plan de souveraineté comprend trois axes : la protection des cultures, le développement économique de la filière à travers la modernisation des outils de transformation et son adaptation au changement climatique, et le soutien à la recherche et développement de la filière.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Depuis quelques années, la filière fait face à une désaffection de certains producteurs qui se tournent vers d'autres productions plus rémunératrices. La hausse des coûts de production, la suppression de moyens de protection des cultures et la multiplication des aléas climatiques (avec un manque d'eau cet été) rendent les rendements légumiers plus aléatoires. Pour la campagne 2023, la filière a donc **anticipé la tenue des négociations entre les producteurs et les Organisations de Producteurs pour la fixation des**



surfaces et des prix. En Bretagne, les surfaces prévisionnelles en pois seraient satisfaisantes. En revanche, elles seraient insuffisantes en épinard et carottes.

La filière légumes pour la transformation a lancé **une démarche de RSE intitulée « Les légumiers de demain »**. Construite par les professionnels, depuis 2021, elle permet de définir une feuille de route claire pour la filière. C'est **une réponse de la filière confrontée à de nombreux défis : problématique du renouvellement des producteurs, difficultés à convaincre les producteurs de maintenir leurs surfaces légumières, impacts croissants du dérèglement climatique sur les rendements, fragilisation des moyens de production avec la disparition accélérée des solutions de**

protection des cultures... Ce travail a été mené au sein d'Unilet selon les principes de la norme ISO 26000. La démarche s'articule autour de trois axes de travail avec quelques objectifs qu'elle s'est fixés à 2027 :

- la performance environnementale, afin d'atteindre 75 % des exploitations engagées dans une démarche environnementale et 100 % des surfaces cultivées avec au moins une solution alternative aux produits phytosanitaires.
- la performance économique et sociale pour maintenir le nombre de producteurs et avoir 75 % des acteurs en mesure de se rémunérer au-delà du seuil de rentabilité minimal.
- la performance qualité et nutrition, avec 80 % de produits notés A ou B au Nutriscore et 50 % des achats à domicile labellisés Origine France.

Agriculteurs demain : quelles compétences ?

Dans un contexte de plus en plus complexe et de plus en plus mouvant (marchés agricoles, attentes des consommateurs, changement climatique, technologies agricoles...), les métiers et les compétences des actifs agricoles évoluent au sein des 25 000 exploitations agricoles bretonnes. Or, pour faire face aux enjeux du secteur, si la disponibilité des actifs agricoles reste un facteur clé, celui des compétences l'est tout autant.



-1,6%

C'est la baisse du nombre d'exploitations agricoles en Bretagne entre 2020 et 2021

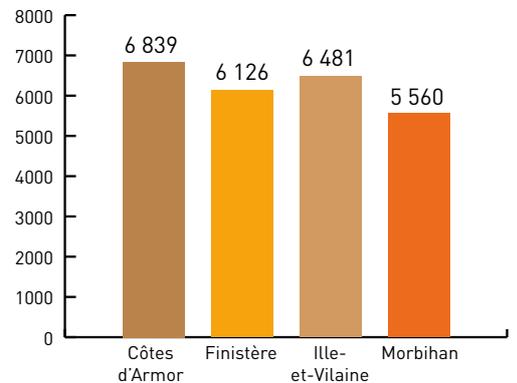
ENTREPRISES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES

Au sens de la MSA, la Bretagne compte 25006 exploitations agricoles en 2021. Parmi elles, 90% (soit 22618) sont des exploitations de cultures ou d'élevage (y compris conchyliculture, sylviculture et activités équestres). Les 10% restants (2388) ont des activités relevant également du régime agricole, essentiellement des paysagistes (1743) et des ETA (533), ainsi que des entrepreneurs forestiers.

Si le nombre d'exploitations diminue de 1,6% entre 2020 et 2021, il diminue de 2% en cultures-élevage et augmente de 2,7% dans les autres activités.

C'est dans les Côtes-d'Armor que les exploitations sont les plus nombreuses (27%), suivi de près par l'Ille-et-Vilaine (26%).

Côtes d'Armor : 27% des exploitations agricoles bretonnes



Source : MSA, données 2021

49%

Part du salariat dans l'emploi agricole en 2021

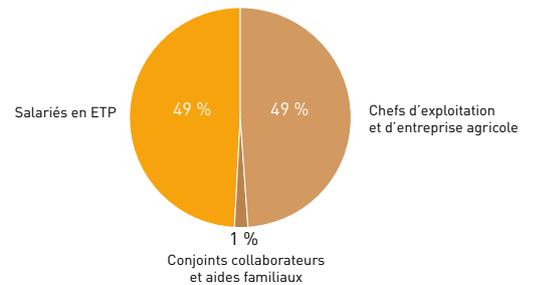
EMPLOI AGRICOLE

35277 actifs familiaux travaillent dans les exploitations bretonnes en 2021, essentiellement des chefs d'exploitation (34074).

En parallèle, le nombre de salariés agricoles est de 34142 en équivalent temps plein (ETP).

Le salariat représente donc quasiment la moitié du travail en agriculture (49%). Cette part progresse puisqu'elle n'était que de 27% en 2000. Les cultures spécialisées (légumes, horticulture, pépinières, fruits...) occupent 28% des ETP salariés, suivies par le paysage (18%) et les cultures et élevage non spécialisés (17%). Les élevages spécialisés arrivent ensuite avec 11% pour ceux de gros animaux (porcs...) et 9% pour ceux de petits animaux (aviculture...).

69 419 actifs agricoles en Bretagne



Source : MSA, données 2021

72%

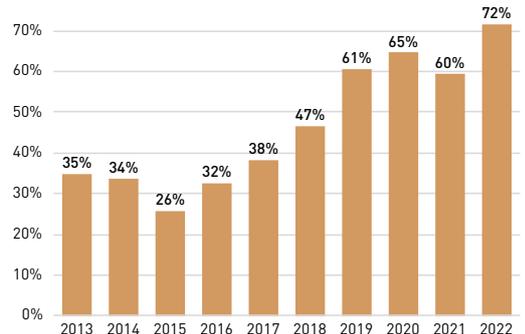
Part des projets de recrutement prévus en 2022 pour lesquels les employeurs agricoles anticipent des difficultés pour recruter

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Comme de nombreux secteurs, l'agriculture est confrontée à d'importants problèmes de recrutement. En Bretagne, parmi les 9750 projets de recrutement prévus dans les exploitations agricoles en 2022 (dont 66% pour des postes saisonniers), les employeurs anticipent des difficultés pour pourvoir ces postes dans 72% des cas.

Cette situation s'explique notamment par une progression générale du salariat en Bretagne (+5,1% entre les 3^e trimestres 2019 et 2022), un chômage très bas (6% au 3^e trimestre 2022) et des problèmes d'inadéquation entre le profil des salariés et les besoins des entreprises.

Explosion de la part des projets de recrutement jugés «difficiles»



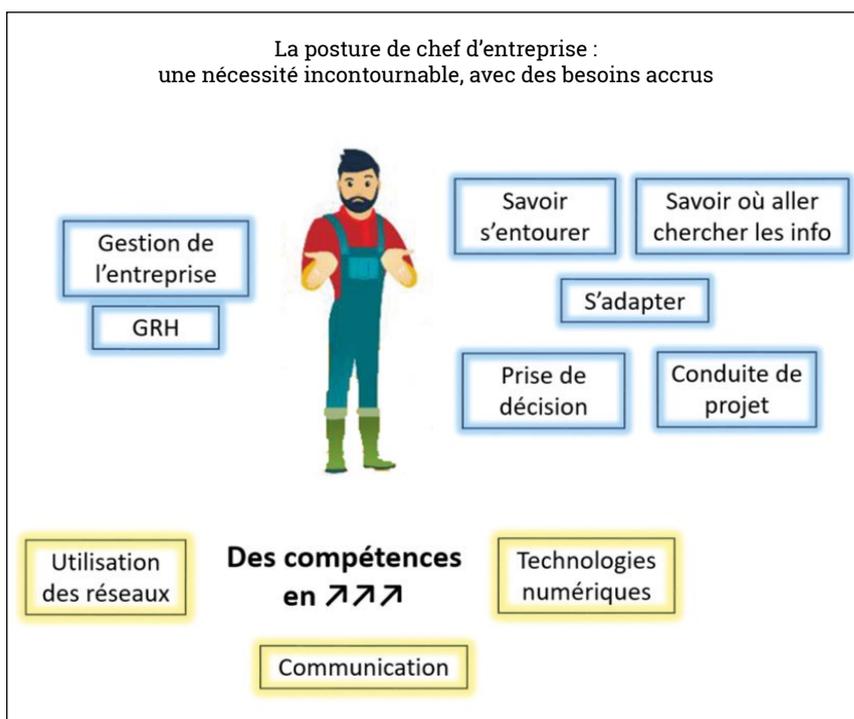
Source : Pôle emploi, enquête BMO (Besoins en main d'œuvre), données Bretagne

Compétences : formations initiale et continue, un duo complémentaire

Concernant les compétences pour les actifs agricoles, les fondamentaux sont naturellement **les savoirs en agronomie, en productions végétales et animales**. Au regard des enjeux qui se renforcent en matière d'environnement, de climat ou de gestion des ressources, ces connaissances doivent être plus pointues pour permettre de mieux comprendre le comportement des plantes et des animaux ou le fonctionnement des écosystèmes. Cela permet, par exemple, de mieux détecter les maladies, de savoir être patient et d'agir au bon moment.

D'autres savoirs, savoir-faire et savoir-être voient également leur importance grandir. Pour les agriculteurs, la **gestion d'entreprise** (comptabilité, gestion économique et financière, gestion des ressources humaines...) est une fonction primordiale pour construire une stratégie, piloter l'exploitation et s'adapter dans un contexte agricole hypercomplexe, interconnecté et incertain.

Le boom du développement des **technologies numériques** s'impose dans tous les domaines de l'exploitation. Maîtriser la robotique et les données qui en découlent, c'est améliorer le niveau et la qualité de la production. Les technologies sont là aussi pour assurer le suivi administratif (mail, telepac...), vendre ou communiquer (site internet, réseaux sociaux...). L'agriculture est de plus en plus observée et connectée avec le reste de la société : voisins, collectivités, consommateurs... Alors, les agriculteurs doivent être capables de **communiquer** avec tous les acteurs, qu'il s'agisse de vendre, négocier, gérer des conflits, faire de la pédagogie...



Si la **formation initiale** permet d'acquérir un certain nombre de savoirs, elle doit aussi donner aux jeunes une ouverture d'esprit pour qu'ils aient envie d'apprendre et de se former durant toute leur vie professionnelle. La **formation tout au long de la carrière** est autant indispensable pour approfondir certaines connaissances, s'adapter techniquement et prendre en compte l'évolution du contexte et des enjeux agricoles.

Agriculteurs : quels profils demain ?

Les profils d'exploitation se diversifient de plus en plus, et ce à différents niveaux : activités, système de produc-

tion, taille d'exploitation, organisation du travail, mode de commercialisation... Les besoins en compétences peuvent alors sensiblement varier selon les exploitations.

Quels seront ces profils d'agriculteurs demain ? Parmi 12 décrits dans le rapport « Farmers of the future » (UE 2020), sept ont été sélectionnés et approfondis dans une étude des Chambres d'agriculture de Bretagne : **l'agriculteur adaptatif, en diversification d'activité** est agile pour saisir les opportunités et s'adapter à la demande ; il est à la tête d'une structure complexe en termes d'activités, de partenariats, de sources de financement et d'organisation. **L'agriculteur salarié est un directeur de succursale**, l'exploitation étant détenue par l'entreprise agroalimentaire qui souhaite ainsi sécuriser ses approvisionnements. L'agriculteur avec un système à forte intensité technologique et de précision, est un innovateur dont l'objectif est d'optimiser ses rendements tout en prenant en compte les problématiques climatiques, de rarefaction des ressources et de biodiversité. **L'agriculteur néorural recherche**

un nouveau mode de vie ; il est accompagné dans son installation par une coopérative qui lui fournit la maison et l'exploitation. **L'agriculteur urbain** propose une alimentation locale, ainsi que des services de loisirs et/ou d'action sociale, et il travaille en lien étroit avec la collectivité et/ou les bailleurs sociaux. **L'agriculteur en intérieur et en environnement contrôlé**, est un technophile qui produit sans lumière naturelle, dans un environnement à haute technologie (éclairage LED, automatisation). Enfin, **l'agriculteur fabricant de cellules** produit des aliments ou ingrédients de synthèse (viande, protéine de lait...) à partir de cellules animales fournies par un réseau d'éleveurs.

Si ces profils d'agriculteurs sont très différents, ils mobilisent cependant **des compétences communes : compétences entrepreneuriales, compétences dans les systèmes et technologies de production, communication**. Ils donnent aussi à voir les nouvelles formes que pourrait prendre l'agriculture à l'avenir.

Une étude à retrouver sur le site
des Chambres d'agriculture de Bretagne
www.chambres-agriculture-bretagne.fr
rubrique *Actualités* (actualité du 21/02/2023)

Face à l'adversité

Année compliquée pour l'agroalimentaire breton. Inflation des coûts de production, crise énergétique, restrictions d'usage de l'eau : c'est une conjonction de facteurs défavorables qui s'est abattue sur les industries agroalimentaires (IAA) en 2022. Mais les entreprises ont fait le dos rond et se sont adaptées : elles ont réorganisé leur production et reporté leurs investissements. Un plan de soutien s'annonce en 2023 pour les aider à surmonter la crise.



+12,6%

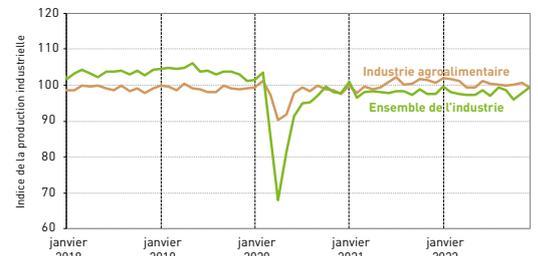
de chiffre d'affaires dans les IAA françaises en 2022 par rapport à 2021

ACTIVITÉ

L'activité industrielle française se maintient malgré un contexte économique compliqué. Certains secteurs, comme l'automobile, restent fortement impactés depuis le choc lié à la pandémie de Covid-19. A l'inverse, l'agroalimentaire contribue activement à la bonne tenue du secteur industriel.

En Bretagne, le chiffre d'affaires des industries agricoles et agroalimentaires a progressé de 14,4% par rapport à 2021 (enquête de Banque de France). Mais cet envol s'explique davantage par un niveau d'inflation inédit, pour les matières premières agricoles comme pour l'énergie, que par une activité soutenue. En décembre, la production agroalimentaire française atteint son plus bas niveau depuis deux ans.

L'agroalimentaire français fait face



Source : INSEE, indice CVS et CJO : base 100 en 2015

85%

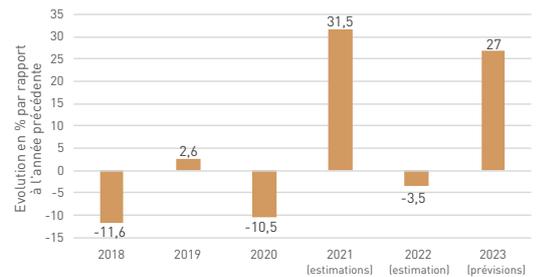
de la hausse du prix de vente de l'agroalimentaire sont imputés à la hausse du prix des intrants

DYNAMIQUES DE MARCHÉ

En 2021, les industries agroalimentaires bretonnes avaient réengagé leurs stratégies d'investissement suite à l'arrêt brutal lié à la pandémie. 2022 devait consolider cette reprise puisque les chefs d'entreprise anticipaient des investissements en hausse de 19,8%. Mais c'était sans compter la guerre en Ukraine. Un fossé s'est creusé alors tout au long de l'année entre ces prévisions optimistes et la dure réalité des marchés.

Le repli des investissements de 3,5% s'explique notamment par une dégradation des niveaux de rentabilité des entreprises. D'après l'IGF, l'agroalimentaire français n'a pas augmenté sa marge en 2022. Alors que les prix de vente ont augmenté de 17,5% sur l'année, seuls 0,6% sont attribués à la revalorisation de l'EBE.

Chute des investissements dans l'agroalimentaire breton



Source : Banque de France

78%

des recrutements sont jugés difficiles par les entreprises agroalimentaires en 2022

EN COMPLÉMENT

Rupture de tendance. En progression constante depuis plusieurs années, l'année 2022 marque un décrochage dans l'emploi agroalimentaire. Le nombre de salariés semble avoir atteint un plafond et stagne à 75593 individus salariés au 3^e trimestre. Dans un contexte de quasi plein emploi, les IAA bretonnes peinent à recruter. Près de 3 000 postes seraient vacants début 2023.

Les IAA bretonnes se tournent alors vers l'intérim avec 13360 intérimaires au dernier trimestre (+3% sur un an). Puis, elles réalisent des arbitrages opérationnels sur la production (refus de commande, fermeture de ligne). La main d'œuvre sera-t-elle le facteur limitant des projets agroalimentaires en Bretagne ?

Les recrutements marquent le pas dans les IAA bretonnes



Source : Insee, estimations d'emplois. Dares, DSN et exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Les dynamismes de marchés en 2022

L'année 2022 devait consolider la reprise économique post-Covid, mais la guerre en Ukraine en a décidé autrement. En aggravant les tensions inflationnistes préexistantes, l'impact a été immédiat sur les charges des entreprises agroalimentaires. **Les matières premières agricoles atteignent ainsi des niveaux historiquement élevés : +16,5%** d'après le compte prévision-

nel de l'agriculture en 2022. Mais cela touche aussi les matières premières industrielles, les emballages, le transport ou encore le Smic qui a augmenté par trois fois au cours de l'année 2022. **La guerre a également mis en avant une trop forte dépendance au gaz russe.** La volonté de s'en affranchir, conjuguée à la mise à l'arrêt de nombreux réacteurs nucléaires en France,

a provoqué une hausse inédite du coût de l'énergie. Pour accompagner les entreprises à passer le cap, le gouvernement a mis en place un plan de résilience économique. Malheureusement, les critères très restrictifs du dispositif n'ont pas permis au secteur agroalimentaire d'en bénéficier largement. Dans ce contexte, **l'enquête de Banque de France révèle que 60% des IAA bretonnes ont vu leur rentabilité baisser.** Face à ce défi, certaines pourraient être tentées de s'approvisionner davantage à l'étranger pour les matières premières agricoles afin de diminuer leurs coûts de production. Ainsi, la Bretagne a importé 17,6 millions de tonnes de produits à base de viande en 2022, en hausse annuelle de 15%. Cette progression s'explique aussi par une moindre disponibilité locale des produits agricoles sur l'année 2022 pour de multiples raisons (sécheresse, influenza aviaire...). L'évolution des importations en BtoB sera à suivre de près dans les années à venir.

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
Les entreprises les plus en difficulté ont jusqu'à fin 2023 pour demander un étalement du remboursement des prêts garantis par l'État souscrits pendant la crise sanitaire. Un délai supplémentaire d'un an a été accordé face au contexte inflationniste.	
A partir du 15 février 2023, l'Union européenne a mis en place un plafonnement des prix du gaz à 180 euros le mégawatt-heure. Reste à voir le réel impact de ce dispositif qui peut être désactivé automatiquement en cas de risque d'approvisionnement.	
D'après l'Insee, 30% des effectifs des IAA françaises partiront à la retraite d'ici 2030. Un challenge immense pour ce secteur d'activité qui pêche aujourd'hui par manque d'attractivité.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

Face à la crise énergétique, **les IAA bretonnes prouvent à nouveau leur agilité et leur capacité d'adaptation.** Réorganisation du travail, adaptation de lignes, suppression de gammes de produits les plus énergivores... Tout est mis en œuvre pour éviter la fermeture de site. Les IAA bretonnes sont pleinement mobilisées dans le plan de sobriété énergétique qui prévoit une baisse de la consommation énergétique de 10% d'ici 2024.

Autre ressource en tension sur l'année 2022 : l'eau. La Bretagne a vécu trois mois sous restrictions préfectorales liées à la crise sécheresse avec des réductions de prélèvements imposées pour tous les usagers (jusqu'à 25% pour les industries). **Les IAA bretonnes s'évertuent depuis des années à demander une expérimentation sur la réutilisation de l'eau** qui permettrait de réaliser des économies d'eau conséquentes. La sécheresse de 2022 et la prévision de tels épisodes climatiques plus réguliers à l'avenir devraient permettre d'avancer sur le sujet.

Face à l'inflation de ses coûts de production, **l'agroalimentaire dispose de marges de manœuvre très limitées pour la répercuter de manière réactive à ses acheteurs.** Dès le mois de mars 2022, une charte d'engagement est signée pour rouvrir les négocia-



tions commerciales sur les tarifs des produits alimentaires. Les discussions sont âpres et difficiles, notamment sur la prise en compte du coût de l'énergie, et les demandes de revalorisation tarifaires ne sont acceptées que partiellement par la distribution. En revanche, la hausse du prix des matières premières agricoles, devenu non-négociable en 2022 avec la loi Egalim, est prise en compte.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Rééquilibrer le rapport de force entre les fournisseurs et les distributeurs est l'un des enjeux de 2023. Cela doit notamment se concrétiser par une nouvelle loi au 1^{er} semestre, dans le sillage des lois Egalim 1 et 2 (cf article dédié en page 8). Mais une inquié-

tude demeure : comment va évoluer le consentement à payer des consommateurs ? Ils ont déjà réalisé des arbitrages en 2022 en achetant moins et moins cher. Si 2023 confirme cette tendance, les IAA devront probablement revoir leur positionnement de marché.

Face aux nombreux défis que rencontre le secteur, **le gouvernement annonce en mars 2023 un plan de soutien dédié à l'agroalimentaire.** Au programme : report de charge pour atténuer le choc conjoncturel lié à l'inflation, aides à l'investissement pour se moderniser et se restructurer, soutien à l'export pour conquérir de nouveaux marchés à l'international. Le plan France 2030 est notamment élargi pour accélérer la décarbonation et la robotisation dans les IAA françaises.

L'illusion d'une bonne année

Le rebond de l'économie mondiale et la guerre en Ukraine ont bouleversé les chaînes de valeur à l'échelle mondiale. La Bretagne tire son épingle du jeu avec sa meilleure performance à l'export. Mais c'est un succès en trompe-l'œil, masqué par une inflation qui gonfle le chiffre d'affaires même là où les volumes sont en retrait. L'inquiétude se porte principalement vers les produits transformés avec des exportations en baisse tandis que les importations progressent.



59%

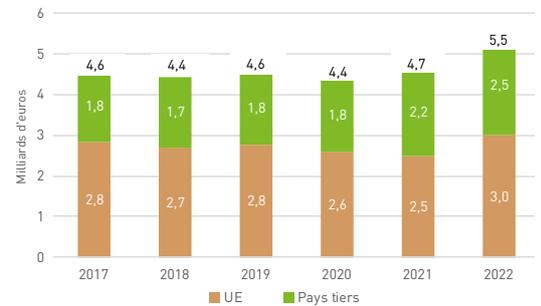
des exportations bretonnes sont à destination de l'UE (en volume)

DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Avec 5,5 milliards d'euros exportés en 2022, les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes améliorent leur record de 2021 : +15,5% en un an. Ce chiffre d'affaires exceptionnel est tiré par la flambée des prix alimentaires mondiaux qui ont atteint des sommets historiques en 2022 (+14% en un an d'après la FAO). Mais ce bon résultat cache un repli quasi-généralisé des volumes expédiés par les filières régionales. L'export breton a ainsi diminué ses envois de 2,7% en un an.

Cette contre-performance est due à la moindre demande des pays tiers. Les quantités exportées en dehors des frontières de l'UE sont en baisse annuelle de 6,8% en 2022. En revanche, le marché communautaire résiste avec une stabilité des volumes (+0,3%).

5,5 milliards d'euros d'exportations agricoles et alimentaires bretonnes en 2022



Source : Douanes au 10/02/2023

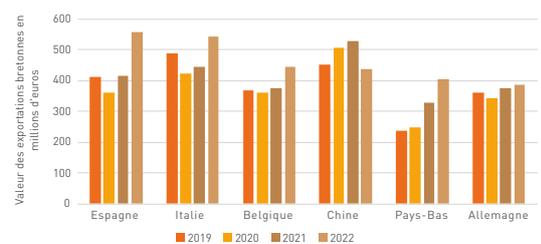
-54500

tonnes de viandes de boucherie bretonnes exportées vers la Chine entre 2021 et 2022

DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX

Le palmarès des destinations est chamboulé en 2022. La Chine, qui tenait la première place depuis 2020, dégringole au pied du podium. Le courant d'affaires breton du secteur des viandes de boucherie vers ce pays affiche un sérieux revers : -30% sur un an. Idem pour les pains et pâtisseries (-71%) : le succès de 2021 n'a pas été pérennisé. L'Espagne prend la tête du classement. Cette dynamique a des composantes conjoncturelles en lien avec la sécheresse qui a sévi plus intensément dans le sud de l'Europe : +135% de céréales envoyées en 2022 sur un an (en volume). Mais il semble y avoir également des positions offensives d'opérateurs bretons dans le secteur laitier (+24%) et celui des produits de la pêche (+32%).

L'Espagne devient la 1^{ère} destination des produits agricoles et agroalimentaires bretons en 2022



Source : Douanes au 10/02/2023

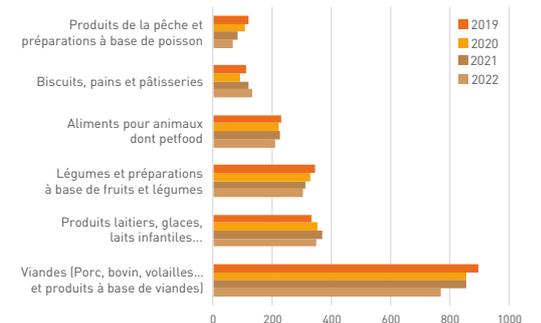
1,6

milliard d'euros d'exportations bretonnes de viandes en 2022

DYNAMIQUES DE MARCHÉ

Les volumes de viandes exportés depuis la Bretagne reculent de 10% sur un an. Ce repli s'explique principalement par le désengagement de la Chine sur les marchés mondiaux : ses importations en viandes et coproduits porcins sont en baisse de 34% par rapport à 2021. Dans le secteur laitier, la Bretagne a perdu des positions à l'export : -6% en volume sur un an. Là aussi, les achats chinois se sont repliés (-31%) après une année 2021 record. L'industrie bretonne des produits de la mer est en perte de vitesse. Les volumes exportés en 2022 chutent à -32% sur un an. Un déclin qui semble s'être aggravé depuis le Brexit et la non-obtention de licences de pêche dans les eaux britanniques pour de nombreux bateaux bretons.

Repli quasi-généralisé des volumes exportés par les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes en 2022



Source : Douanes au 10/02/2023

Les dynamismes de marchés en 2022

Dans un contexte de tensions géopolitiques et de crise énergétique majeures, **la France améliore son excédent commercial : il dépasse les 10 milliards d'euros en 2022 (+25,6% en un an)**. Cette progression est soutenue par les exportations de céréales qui tirent profit de la hausse des cours mondiaux. En revanche, l'excédent des produits transformés se dégrade du fait d'une hausse sensible des importations de viandes.

La Bretagne voit son excédent commercial se dégrader avec une plus forte progression des importations (+25%) que des exportations (+16%). Pour analyser les tendances par catégorie, il est plus pertinent de se pencher sur l'évolution des échanges en volume. En effet, **la conjoncture inflationniste de 2022 rend difficile les comparaisons annuelles de courants d'affaires en euros**. De plus, la dépré-

ciation de l'euro face au dollar contribue à rehausser le prix des importations libellées en dollar.

Ainsi, **en 2022, les volumes de viandes de boucherie importées en Bretagne ont progressé de 10%** sur un an, atteignant près de 62000 tonnes. Cependant, le niveau 2021 était particulièrement bas et 2022 reste en réalité en-deçà des volumes observés les années précédentes. **Ces tendances seront à suivre de près avec la décapitalisation des cheptels en cours en France**, tant en bovin qu'en porc. Les outils de la 2nde transformation pourraient ainsi avoir davantage recours aux importations faute d'approvisionnement local.

Autre élément notable : **l'inversion de tendance des exportations bretonnes vers la Chine**. En progression depuis 2019, le courant d'affaires marque un coup d'arrêt avec un recul annuel de 17% en 2022. Les achats chinois se sont repliés de manière générale, avec la poursuite des restrictions sanitaires liées au Covid-19 et une production intérieure en hausse.

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
Dans le cadre du Brexit, les contrôles sanitaires et phytosanitaires aux frontières britanniques devraient être mis en place en 2023. Ces nouvelles procédures pourraient engendrer des délais logistiques incompatibles avec la courte durée limite de consommation des produits ultra-frais.	
Les perspectives de croissance sont à l'international. En partenariat avec Business France, le gouvernement prépare un plan export pour aider les entreprises à exporter, notamment via l'investissement. Détails du plan dévoilés au printemps 2023.	
Les accords de libre-échange signés ou en cours de négociation représentent des contingents cumulés de 305 000 tonnes de volaille ou 100 000 tonnes de viande bovine. Si tous sont ratifiés en 2023, l'impact peut être majeur pour les filières.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

Avec le rebond de l'économie mondiale engagé en 2021, la demande sur les matières premières agricoles est conséquente. **La hausse des prix mondiaux qui s'en suit est amplifiée par la guerre en Ukraine**. L'Ukraine et la Russie sont en effet des acteurs majeurs dans les exportations de blé ou d'oléagineux (69% des volumes mondiaux de tourteaux de tournesol exportés en 2020, 28% pour le blé). Les marchés mondiaux se sont donc envolés face au risque d'un manque de disponibilités.

De plus, certains pays suspendent leurs exportations pour assurer leur propre sécurité alimentaire. **Fin mai, près de 17% des exportations alimentaires mondiales sont sous restrictions**. Face à de véritables craintes pour l'approvisionnement mondial, un accord est négocié pour permettre les exportations de céréales ukrainiennes dans un corridor maritime sécurisé. Début mars 2023, 23 millions de tonnes de céréales ont ainsi été acheminées à travers le monde.

Enfin, pour soutenir l'économie ukrainienne, **l'Union européenne suspend les droits de douane sur les importations ukrainiennes**. Pourtant, la Bretagne affiche un courant d'affaires depuis l'Ukraine diminué de moitié sur



l'année 2022. Cela s'explique principalement par le moindre volume d'huiles et graisses importées du fait du manque de disponibilités. En revanche, les importations bretonnes s'accroissent depuis ce pays pour les céréales et la viande de volailles.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La sécurité alimentaire est un enjeu fort pour l'année 2023. L'Organisation Mondiale du Commerce en fait sa priorité face aux difficultés d'approvisionnement des pays importateurs nets de produits alimentaires, que ce soit pour des raisons de disponibilités ou de prix. La durabilité du commerce extérieur est aussi un axe de travail important de l'institution.

Dans le cadre de la révision de sa politique commerciale, l'Union européenne travaille à cette durabilité.

Au 1^{er} octobre 2023, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) sera instauré aux portes de l'UE, de manière déclarative, pour certains produits. Ce mécanisme pourrait ensuite être élargi à d'autres produits, notamment agricoles et agroalimentaires.

Dans l'attente, les négociations bilatérales permettent d'avancer sur ces sujets. Ainsi, l'accord commercial conclu avec la Nouvelle-Zélande est le 1^{er} à **intégrer le respect des accords de Paris sur le climat, sous peine de sanction**. Il sera proposé à la ratification par la Commission européenne en 2023. D'autre part, les discussions avec le Mercosur sont relancées suite à l'élection de Lula au Brésil, mais la France y reste opposée sans intégration d'avancées environnementales et de clauses miroirs.

Face à un contexte instable, la Bretagne tient le cap

L'année 2022 n'aura pas été plus prospère que 2021 pour le bio. La baisse de la consommation a déjà produit de nombreux effets à tous les niveaux de la filière, alors que la situation ne semble pas être prête à s'améliorer en 2023. Les autres signes de qualités résistent, notamment grâce à la promesse d'une offre locale qu'ils véhiculent. Pour autant, avec la tendance des consommateurs à baisser en gamme, les mois à venir pourraient être difficiles.



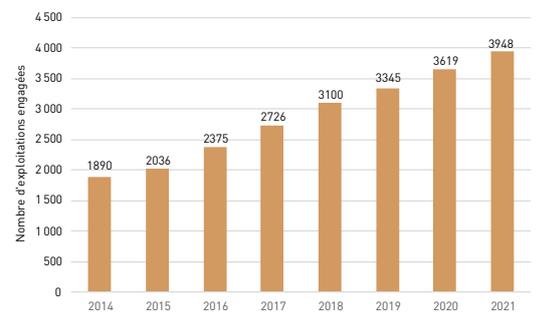
3948

C'est le nombre de fermes bretonnes engagées en bio recensées par l'observatoire de la production biologique en Bretagne au 1^{er} janvier 2022

AGRICULTURE BIO

La croissance du nombre d'exploitations engagées en bio en Bretagne se maintient (+6% entre 2020 et 2021). Les données 2022 n'étant pas encore consolidées pour la Bretagne, il est difficile d'évaluer si ce rythme a déjà ralenti dans la région, à l'instar de la situation observée sur l'ensemble de la France. Pour la production laitière, le nombre d'élevages bio se stabilise en 2022. D'après les informations transmises par les 10 organismes certificateurs pour l'Agence Bio, en 2022 en France, 5245 producteurs ont débuté leur certification et 3380 l'ont arrêtée, dont environ 1400 ont fait le choix de revenir au conventionnel. Ce taux d'arrêt de 5,8% est le plus haut enregistré depuis 10 ans.

Nombre d'exploitations bio bretonnes : la croissance se poursuit



Source : Frab

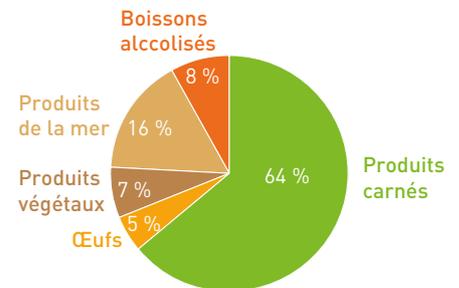
427

millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021 pour les Siqo bretons (hors produits bio et spiritueux)

AUTRES SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE

On compte en Bretagne 75 cahiers des charges de Label Rouge, IGP, AOC et AOP, pour lesquels plus de 20% des opérateurs sont présents dans la région. 48 d'entre eux s'appliquent sur des produits carnés (frais et transformés), quatre sur les œufs, 12 concernent les produits de la mer (frais et transformés), six les boissons, et cinq les produits végétaux. Entre 2020 et 2021, deux cahiers des charges ont été interrompus, et cinq autres (en Label Rouge) sont devenus suffisamment significatifs sur le territoire breton, dont quatre en produits carnés et un en production végétale non alimentaire (sapin de Noël Label Rouge).

Répartition du nombre de Siquo (hors bio) par catégories de produits en Bretagne



Source : INAO

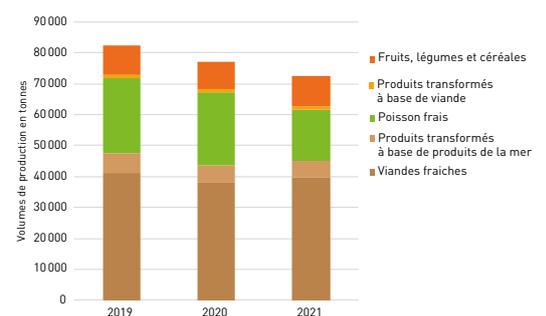
72680

tonnes de produits sous Siquo (hors bio, œufs et boissons) ont été produites en Bretagne en 2021

PRODUITS SOUS SIQO EN 2021

Les volumes des produits sous Siquo (hors bio, boissons et œufs) ont tendance à rester stables, bien qu'en légère baisse. Cette dernière est essentiellement portée, entre 2021 et 2020, par une diminution de l'ordre de 30% des produits frais de la mer. Un chiffre qui s'explique avant tout par un nombre d'opérateurs moindre comptabilisé en région Bretagne (en moules de bouchot notamment). En productions végétales, les volumes de Coco de Paimpol ont été en légère hausse en 2021 par rapport à 2020. Malheureusement, c'est la question de la main d'œuvre qui a posé problème : le Syndicat de défense du coco de Paimpol estime la perte à 1 000 tonnes, faute de récolte.

Diminution des productions sous Siquo (hors bio, œufs et boissons) entre 2019 et 2021



Source : INAO

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

Bio : les conséquences d'un marché au ralenti

Plus de petites courses pour mieux maîtriser son budget, attrait pour les produits moins chers, réduction des volumes consommés... face aux **12,6% d'inflation alimentaire sur un an en décembre 2022** d'après IRI, les Français se sont adaptés au déclin du bio. Les acheteurs s'en sont en effet détournés, provoquant d'après NielsenIQ **une chute de 7,4% en unité de vente (UC)** et de 3,1% en valeur malgré l'inflation entre 2021 et 2022. A l'argument du prix qui demeure en tête des raisons de ne pas acheter de bio, vient s'ajouter celui du **manque de confiance** et des doutes sur ces produits (+17% entre 2021 et 2022). Si 99% des acheteurs ont mis du bio dans leur panier au moins une fois, il est consommé en plus petites quantités. NielsenIQ estime que **cette baisse continuera en 2023**, à hauteur de -5,3% en UC et -1,3% en chiffre d'affaires par rapport à 2022.

Les conséquences sont multiples : le déréférencement d'abord. Les enseignes généralistes ont réduit leur offre de 5 à 6% en GMS et jusqu'à 12,7% en drive d'après IRI. Une attitude qui tend à aggraver la déconsommation. Du côté des spécialistes, le taux de fermeture est historique : Bio Linéaires recensait fin 2022 **un recul de 5,3% du parc de magasins spécialisés**.

Dans un avenir proche, un ralentissement du rythme des installations et des conversions est à prévoir. La Bretagne, qui fait partie des cinq régions en France à prolonger l'aide au maintien à l'agriculture biologique, n'est pas la plus touchée par ce phénomène : actuellement, **40% des projets d'installation sont en bio**, un chiffre stable. Notre région n'est pas non plus la plus concernée par les taux d'arrêts record, plus élevés en Corse, Nouvelle-Aquitaine ou Pays de la Loire (supérieurs à 6%). Pour autant, les filières animales, très présentes en Bretagne, sont globalement les plus touchées par des arrêts non compensés par de nouvelles installations. En filière porcine notamment, l'Agence Bio comptabilisait 8% d'arrêts contre 4% d'installations et conversions sur 2022.

Le 1^{er} mars 2023 ont été annoncés les grands axes d'un plan de soutien à l'agriculture biologique. Un fonds d'urgence de 10 millions d'euros a été débloqué afin d'apporter une aide aux exploitations en difficulté. Par ailleurs, un groupe de travail interministériel

est actuellement mis en place pour aider la restauration collective à respecter l'objectif de 20% de produits biologiques dans les repas. Ce plan s'inscrit dans la lignée de l'accompagnement déjà instauré pour la mise en place de la plateforme « ma cantine » et des différentes ressources à disposition des acteurs de la restauration collective. L'accent devrait être mis sur le bio dans les prochains mois en impliquant davantage les collectivités locales. A l'échelle de la Bretagne, un plan bio 2023-2028 est en cours de discussion.

Les Signes d'identification de la Qualité et de l'Origine entre hausse des charges et crainte de descente en gamme

Comme toutes les autres productions, **les produits sous signes officiels de qualité ont dû subir la hausse des coûts des matières premières**, provoquant inévitablement une hausse des prix pour le consommateur final. Si les professionnels craignaient que cela ne pénalise leurs ventes, l'année 2022 a globalement été réussie d'après les organismes de gestion interrogés.

Après un été chaud et sec, favorable au tourisme, une bonne partie des cidriculteurs se dit rassurée par les ventes (en progression par rapport à 2019, année de référence pré-crise sanitaire) et regarde l'année à venir avec sérénité. A l'instar des producteurs sous Label Rouge Royal Guillevic, pour lesquels le bon taux de sucre des fruits assurera un très bon millésime 2022.

En volaille, outre la hausse des coûts

de l'aliment, la filière est touchée par la grippe aviaire. **Il est difficile, à l'heure actuelle, de comptabiliser l'impact exact qu'aura eu la maladie dans les élevages sous signes de qualité**. Les volumes vendus sont stables, bien qu'on observe un report de la consommation de la découpe vers les poulets entiers, moins chers au kilo.

Concernant la filière œufs, le Label Rouge a perdu un peu de terrain, passant de 11% à 7% de parts de marché, au profit du plein air et du sol moins onéreux (respectivement 30% et 18% de parts de marché, en progression par rapport à 2021).

Autre filière ayant connu une année hors norme : celle du blé noir. Face à un risque, engendré par la guerre en Ukraine, de pénurie de la précieuse poligonacée chère aux crêpiers bretons, l'association pour l'IGP Blé Noir Tradition Bretagne a mené de nombreuses opérations de communication encourageant à cultiver du blé noir. L'appel a été largement entendu par les agriculteurs bretons. Ainsi, 3850 ha ont été cultivés en 2022, contre 3170 en 2021 d'après l'association.

Face aux chocs, nos filières de qualité savent donc se mobiliser, apporter des solutions tout en continuant à assurer une production d'excellence. En attestent par ailleurs les très bons résultats au concours général agricole 2023 : sur 143 produits à avoir reçu une médaille, 19 étaient sous Label Rouge, IGP ou IG. Une belle reconnaissance qui devrait participer à convaincre les consommateurs.



Une recherche d'autoproduction renforcée

L'envolée du prix de l'énergie favorise la production d'énergie renouvelable en agriculture dans une optique prioritaire de limiter les charges. La méthanisation reste sur une bonne dynamique mais le développement de nouveaux projets agricoles s'essouffle un peu. Le photovoltaïque confirme sa pertinence dans les voies de l'autoconsommation (totale ou avec vente de surplus) et de la vente totale. Quant au bois, l'enjeu demeure toujours de mieux valoriser les filières locales.



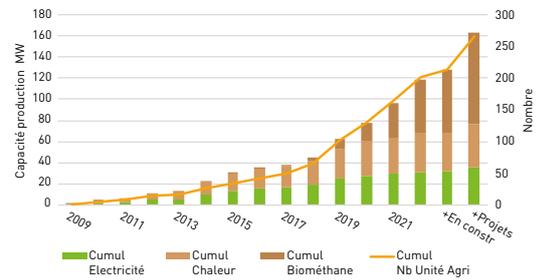
965 GWh

de production d'énergie par les unités de méthanisation agricoles

MÉTHANISATION

Fin 2022, on comptait 202 unités agricoles dont 37 mises en service dans l'année. 118 sont en cogénération pour une puissance électrique de 31 MW soit une production de 249 GWh d'électricité. Ces unités, plus 27 autres alimentant une chaudière, valorisent une quantité de chaleur de 295 MWh. Enfin, 60 unités injectent du biométhane dans les réseaux, pour une capacité de 4 584 Nm³/h soit une production d'environ 421 GWh de gaz. Ce mode de valorisation est aujourd'hui prédominant. 11 unités supplémentaires de ce type sont prévues pour 2023 pour 791 Nm³/h et 53 autres sont en projet pour une capacité supplémentaire de 3 206 Nm³/h de biométhane.

Croissance continue des unités de méthanisation agricole



Source : Aile, 2022

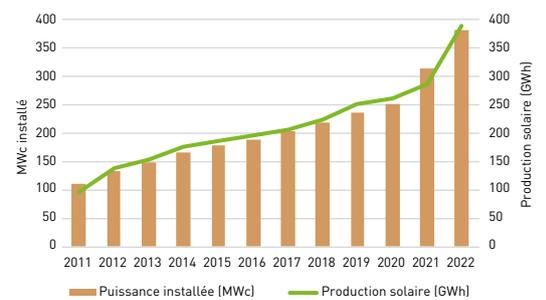
381 MWc

installés en Bretagne en juin 2022 soit environ 267 MWc de puissance installée

PHOTOVOLTAÏQUE

Les centrales agricoles représentent 70% de la puissance installée en Bretagne soit une production d'électricité solaire d'environ 267 GWh annuelle. En raison d'une recherche d'autonomie pour baisser l'impact des hausses de la facture d'électricité, le nombre de projets d'installation en autoconsommation a grimpé de façon exponentielle. Aujourd'hui, on estime que 50% des installations photovoltaïques agricoles sont en injection totale, 30% en autoconsommation avec vente de surplus et 20% en autoconsommation totale. En 2023, le nombre d'installations en circuit court de l'énergie devrait encore augmenter avec notamment de possibles nouveaux schémas d'autoconsommation collective et des contrats de gré à gré dits « PPA » (Power Purchase Agreement).

Des projets en hausse exponentielle



Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE, juin 2022

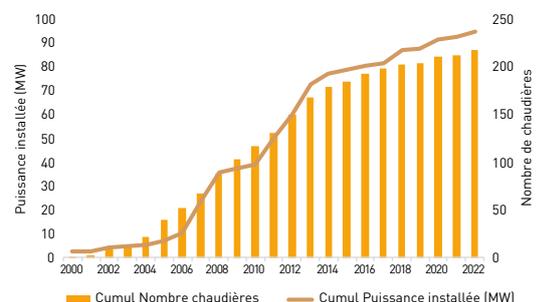
218

chaudières bois agricoles pour une puissance installée de 95 MWth

BOIS

218 chaudières bois agricoles dont 195 en élevage et 23 en serres sont répertoriées fin 2022. Elles représentent une puissance de 95 MWth (75% en serre et 25% en élevage) utilisant environ 92 000 t de bois. Depuis plusieurs années, la dynamique, soutenue par le plan bois énergie Bretagne, contribue à équiper les élevages de porcs et de volailles. Elle est plus faible en serre. La compétitivité des gros projets bois dépend fortement du prix des énergies fossiles. La part de bois bocage produit par les SCIC est restée stable en 2022, représentant 22 000 tonnes/an et alimente en priorité les installations des collectivités.

Une croissance des chaudières agricoles toujours faible en 2022



Source : Aile, 2022

Les dynamismes de marchés en 2022

L'augmentation du nombre d'unités de méthanisation s'est poursuivie à un rythme élevé surtout en injection. Toutefois, le stock de projets agricoles sur le court terme a diminué de façon sensible même si, en fin d'année, les revalorisations tarifaires pour tenir compte de l'inflation ont permis de relancer un peu l'attractivité. **La conjoncture inflationniste pèse particulièrement sur les plus petits projets et relève le seuil de rentabilité minimum en injection autour de 80 Nm³/h.** L'acceptabilité sociétale reste un facteur déterminant à l'émergence de nouveaux projets

notamment collectifs, avec de plus en plus de critiques en provenance du monde agricole lui-même par rapport au risque de concurrence sur les fourrages et le foncier.

Avec la crise énergétique, **le photovoltaïque en autoconsommation apparaît comme un levier d'amortissement de l'impact des hausses des factures de certains élevages** en permettant une autonomie annuelle de 20 à 25 % en autoconsommation totale et jusqu'à 50 % en vente de surplus. La baisse continue des coûts des modules photovoltaïques s'est malheureusement inversée de-

puis 2021 avec une augmentation du coût des installations. Néanmoins, **cette énergie reste la plus compétitive du marché**, et au vu du contexte géopolitique du moment, son rôle devient essentiel pour la recherche d'autonomie et de transition énergétique.

Les chaudières en élevage, essentiellement alimentées en bois autoproduit, poursuivent leur développement en élevage de porcs et de volailles mais de façon limitée. En 2022, les plus gros projets rencontrent toujours des problèmes de compétitivité. Toutefois, le souhait grandissant d'autonomie énergétique sur les exploitations agricoles couplé à la hausse du prix des énergies fossiles, offrent de bonnes perspectives de développement de la filière pour les prochaines années. Les producteurs de bois bocager comptent en profiter et misent sur le déploiement des PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire) et des démarches de labélisation (Label Haie et Label Bas Carbone) pour mieux valoriser la production de bois local.

Les éléments de marché à surveiller en 2023	Effet attendu sur la filière
Biogaz : un nouvel arrêté tarifaire en injection est attendu, ce qui pourrait redonner un peu d'attractivité aux plus petits projets. La mise en place de la directive REDII dès juillet 2023 pour les plus grosses unités ouvre la voie à de nouvelles opportunités.	
Solaire : ouverture du cadre de référence des projets photovoltaïques en Bretagne en phase avec la loi accélération des ENR.	
Bois : le déploiement des démarches de labellisation du bois de haie et des plans de gestion associés va conforter les filières territorialisées en cohérence avec les PCAET.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2022

Les modifications tarifaires en fin d'année 2022 tenant compte de l'inflation ont permis de soulager les unités existantes et celles en projet bien avancées. Toutefois, **la hausse des coûts d'investissement et des taux d'intérêt compliquent le financement des plus petits projets agricoles.** La voie du collectif ou de l'actionnariat partagé progresse mais doit faire face à un enjeu grandissant d'acceptabilité sociétale.

En photovoltaïque, depuis l'arrêté tarifaire de 2021, l'autoconsommation avec vente en surplus pour les projets de plus de 100 KWc permet à la fois de gagner en autonomie énergétique sur l'exploitation et de diversifier ses reve-

nus. De plus, les tarifs de guichet EDF Obligation d'achat évoluent avec une prise en compte de l'inflation et donc de la hausse du prix des installations et des taux d'intérêts.

Pour chaque territoire élaborant leur PCAET, le développement de la filière bois énergie est un objectif partagé. Les territoires éligibles au fonds chaleur ont activé des leviers financiers pour accompagner et investir dans des réseaux de chaleur avec la volonté d'utiliser du bois localement pour réduire leur empreinte carbone.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2023 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Face à l'évolution du modèle économique, **l'enjeu pour la méthanisation**

agricole bretonne est de conserver la capacité à capter la plus-value de la valorisation énergétique à travers des projets de taille moyenne. Elle doit aussi renforcer les liens avec les enjeux des territoires pour une meilleure acceptabilité. Enfin, la directive REDII va entraîner la filière vers des schémas de certification exigeants mais qui ouvrent aussi de nouvelles opportunités de marchés.

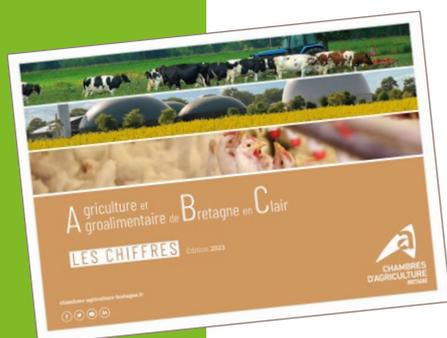
L'émergence des schémas de circuit court de l'énergie, par l'autoconsommation collective et les contrats de gré à gré, offre de nouvelles opportunités à creuser. Sinon, l'enjeu de l'usage du foncier agricole à travers l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol va prendre de l'ampleur avec la loi accélération des ENR (votée le 7 février 2023) et ses décrets d'application.

Face à la hausse des prix des énergies fossiles, les collectivités et les agriculteurs ont tout intérêt à renforcer leur autonomie énergétique en utilisant la ressource en bois local. La Fédération Coat Nerzh Breizh, qui regroupe huit filières d'approvisionnement en bois énergie en Bretagne, aura vocation à se développer et à répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques actuels.



Pour plus d'informations, consultez les autres publications économiques des Chambres d'agriculture de Bretagne

ABC Les chiffres - Edition 2023



En complément de l'ABC Analyse & Perspectives, la plaquette ABC Les chiffres est un condensé des données clés des filières agricoles et agroalimentaires bretonnes. Retrouvez-y les principaux éléments sur la production, l'emploi, les exportations, l'environnement, l'enseignement agricole et la recherche...

Ce document est réalisé avec le soutien financier de la Région Bretagne et en étroite collaboration avec de nombreuses organisations agricoles.

La plaquette est disponible gratuitement, en version française et téléchargeable sur : www.chambres-agriculture-bretagne.com

ABC Conjoncture



Le Service Économie - Emploi des Chambres d'agriculture de Bretagne publie tous les trimestres une analyse de la conjoncture des filières agricoles bretonnes. Cette publication de 11 pages traite des principales filières : lait, viande bovine, porc, volaille, légumes, grandes cultures, alimentation animale, emploi, industries agroalimentaires, exportations, consommation-distribution.

Cette note conjoncturelle est disponible gratuitement et téléchargeable sur : www.chambres-agriculture-bretagne.com

CONTACT

Chambre d'agriculture de Bretagne
Service Économie - Emploi
Tél. 02 23 48 27 70
economie@bretagne.chambagri.fr



GLOSSAIRE

AB	Agriculture biologique	Itavi	Institut Technique de l'Aviculture
Ania	Association Nationale des Industries Alimentaires	MACF	Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières
AOC/AOP	Appellation d'Origine Contrôlée/Protégée	MAEC	Mesure Agroenvironnementale et Climatique
BVAV	Bassin Versant Algue Verte	MDD	Marque De Distributeurs
CMP	Commission Mixte Paritaire	MPA	Matières Premières Agricoles
CTAE	Contrat de transition agroenvironnemental	MPB	Marché du Porc Breton
Dares	Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques	MSA	Mutualité Sociale Agricole
DPB	Droits à Paiement de Base	Pac	Politique Agricole Commune
Draaf	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	PAEC	Projet Agroenvironnemental et Climatique
DSN	Déclaration Sociale Nominative	PCAEA	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles
EBE	Excédent Brut d'Exploitation	PCAET	Plan Climat Air-Energie Territorial
EDE	Etablissement de l'élevage	PDA	Portail Des Aides
Efsa	Autorité européenne de sécurité des aliments	PME	Petites et Moyennes Entreprises
ENR	Energie Renouvelable	RED II	Directive européenne sur les énergies renouvelables
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
ETP	Equivalent Temps Plein	RNM	Réseau des Nouvelles des Marchés
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
FCD	Fédération du Commerce et de la Distribution	SAA	Statistique Annuelle Agricole
FPA	Fièvre Porcine Africaine	SAU	Surface Agricole Utile
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces	Siqo	Signes d'Identification de Qualité et d'Origine
IAA	Industries Agroalimentaires	Srise	Service Régional de l'Information Statistique et Economique
IAE	Infrastructures Agro-Ecologiques	SRP	Seuil de Revente à Perte
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels	SSP	Service de la Statistique et de la Prospective
IGF	Inspection Générale des Finances	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
IGP	Indication Géographique Protégée	UE	Union Européenne
Inao	Institut National de l'Origine et de la qualité	UGB	Unité de Gros Bovins
Insee	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	UMO	Unité de Main d'œuvre
Interfel	Interprofession de la filière des fruits et légumes frais	Unilet	Union Nationale Interprofessionnelle des Légumes Transformés
IPC	Indice des Prix à la Consommation	UTA	Unité de Travail Annuel
		ZDC	Zéro Déforestation ni Conversion d'écosystèmes remarquables



Document édité par
la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
Rue Maurice Le Lannou - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex

Contact :
Service Économie - Emploi - Tél. 02 23 48 27 70
economie@bretagne.chambagri.fr

blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr

Avec la participation financière
de la Région Bretagne et du Casdar

Prix : 30€ HT (TVA à 5,5 %) - Frais de port inclus



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor
4 avenue du Chalutier Sans Pitié
BP 10540
22195 Plérin Cedex
Tél. 02 96 79 22 22

Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine
Rue Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 Rennes Cedex
Tél. 02 23 48 23 23

Chambre d'agriculture du Finistère
24 route de Cuzon
CS 26032
29322 Quimper Cedex
Tél. 02 98 52 49 49

Chambre d'agriculture du Morbihan
Avenue Général Borgnis Desbordes
CS 62398
56009 Vannes Cedex
Tél. 02 97 46 22 00